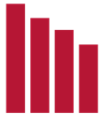


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le 09/03/2021



1.
LE CADRAGE ÉCONOMIQUE NATIONAL

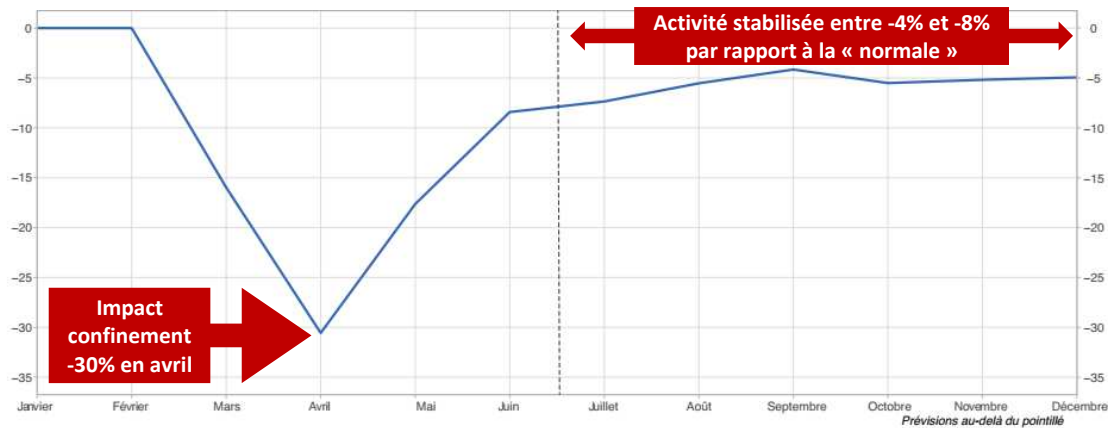


En France, une récession d'ampleur inédite depuis la création des comptes nationaux en 1948

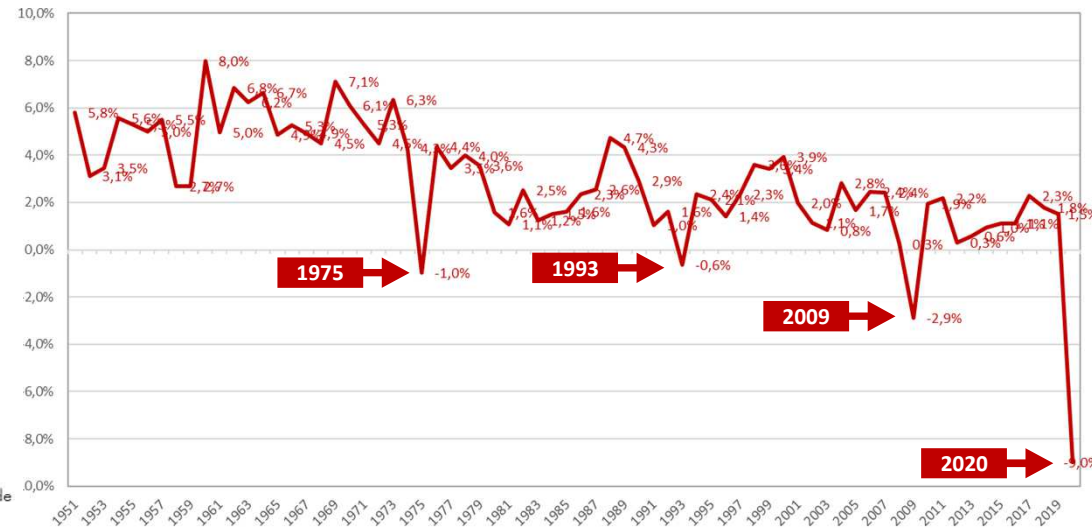
Dans sa dernière note de conjoncture datant d'octobre, avant l'annonce du nouveau confinement, l'INSEE estime la perte de PIB à -9% en 2020, soit la plus forte contraction annuelle depuis la création des comptes nationaux en 1948 :

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie. Dans un scénario où, au quatrième trimestre, les services les plus affectés (hôtellerie-restauration, services de transport, activités récréatives et de loisirs) reviendraient, après une embellie durant l'été, à leur niveau d'activité de juin dernier et où l'investissement resterait, par attentisme, à un niveau proche de celui du troisième trimestre, la croissance serait nulle en fin d'année. Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été. Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. **Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année. Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 9 %.** »

Pertes d'activités mensuelles résultant de la crise COVID-19 estimées puis prévues (INSEE, note de conjoncture d'octobre 2020)

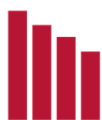


Croissance du PIB français 1950-2020



Lecture : en septembre, l'activité économique serait en retrait d'environ 4 % par rapport au niveau d'avant-crise. En fin d'année, elle s'établirait autour de -5 %.

Source : Insee, Dares, enquête Acemo-Covid, calculs Insee à partir de sources diverses



Des secteurs d'activité très inégalement touchés

Les pertes d'activité telles qu'évaluées par l'INSEE dans sa dernière note d'octobre s'avèrent très différentes d'un secteur à l'autre. Les branches les plus touchées par la crise, c'est-à-dire dont l'activité serait toujours inférieure de 5 % ou plus par rapport à « la normale » au 4^{ème} trimestre 2020, sont les activités « fabrication de matériels de transports et autres produits industriels » (- 12 % au 4^{ème} trimestre), « construction » (- 5 %), « transports et entreposage » (- 20 %), « hébergement et restauration » (- 31 %), « activités scientifiques et techniques et services administratifs et de soutien » (- 6 %), et les « autres activités de services » (- 17 %). **Ces branches d'activités représentent un tiers du PIB (de 2019).**

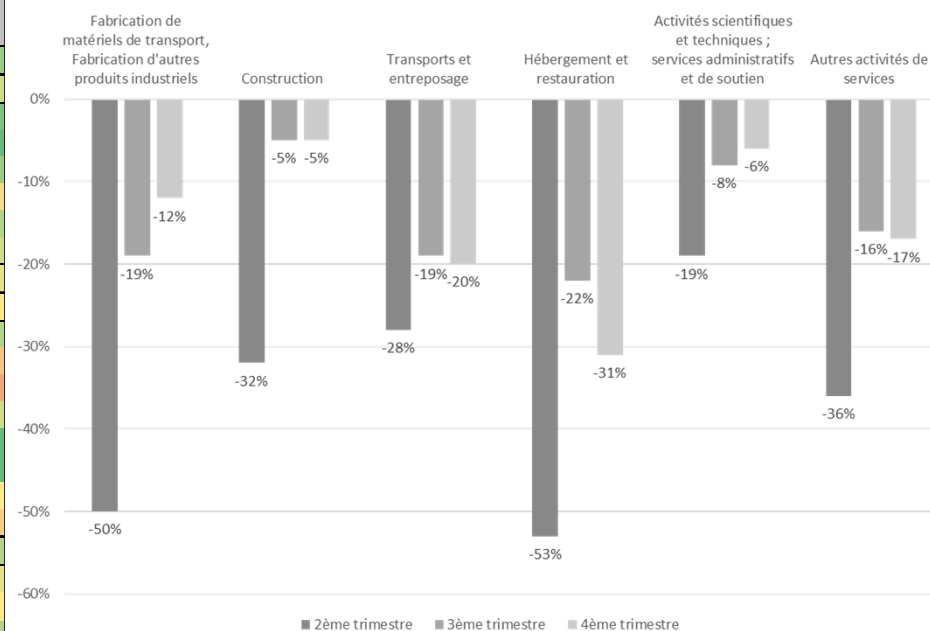
A contrario, les branches « activités financières et d'assurance », « activités immobilières », « cokéfaction et raffinage » auraient retrouvé un niveau d'activité « normal ».

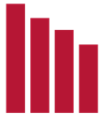
Pertes d'activités trimestrielles par rapport à la « normale » (2019) par branche d'activités

Source : INSEE, Octobre 2020, estimations 2nd trimestre, prévisions 3^{ème} et 4^{ème} trimestre

	Part dans le PIB	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	-6%	-3%	-2%
Industrie	14%	-23%	-6%	-4%
<i>Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac</i>	2%	-9%	-3%	-1%
<i>Cokéfaction et raffinage</i>	0%	-1%	-1%	0%
<i>Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines</i>	1%	-23%	-4%	-2%
<i>Fabrication de matériels de transport, Fabrication d'autres produits industriels</i>	1%	-50%	-19%	-12%
<i>Fabrication d'autres produits industriels</i>	6%	-25%	-6%	-3%
<i>Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	2%	-15%	-5%	-4%
Construction	6%	-32%	-5%	-5%
Services principalement marchands	56%	-17%	-7%	-7%
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	10%	-20%	-4%	-3%
<i>Transports et entreposage</i>	5%	-28%	-19%	-20%
<i>Hébergement et restauration</i>	3%	-53%	-22%	-31%
<i>Information et communication</i>	5%	-9%	-4%	-4%
<i>Activités financières et d'assurance</i>	4%	-8%	-3%	0%
<i>Activités immobilières</i>	13%	-3%	0%	0%
<i>Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i>	14%	-19%	-8%	-6%
<i>Autres activités de services</i>	3%	-36%	-16%	-17%
Services principalement non marchands	22%	-17%	-3%	-3%
Total	100%	-19%	-5%	-5%
dont principalement marchands	78%	-19%	-6%	-6%
dont principalement non marchands	22%	-17%	-3%	-3%

Les pertes d'activités des 6 branches affichant une perte d'activité supérieure à la moyenne au 4^{ème} trimestre





Scénarios 2021-2022 (et non prévisions) : des écarts très importants en fonction des hypothèses concernant l'évolution sanitaire

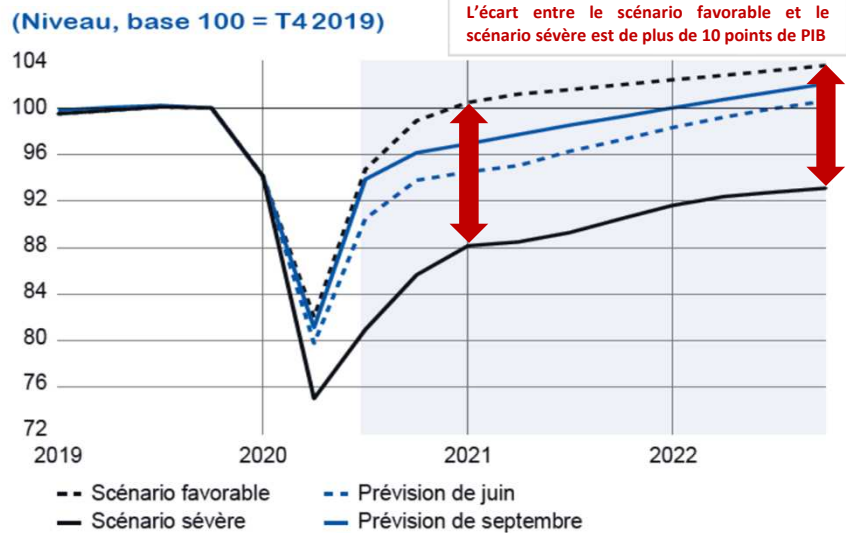
Banque de France – Projections macroéconomiques – septembre 2020

« Dans ce contexte, les années 2021 et 2022 seraient des années de redressement net mais graduel, avec un retour au niveau d'activité de fin 2019 qui s'effectuerait désormais dès le premier trimestre 2022 contre mi-2022 dans nos projections de juin. Au bénéfice d'un rebond plus rapide qu'anticipé fin 2020, la croissance annuelle 2021 est revue légèrement en hausse (7,4 % vs 6,9 %). Celle de 2022 est revue légèrement en baisse (3,0 % vs 3,9 %) car le rebond plus important sur 2020 et 2021 réduit l'effet de rattrapage en 2022, même si la croissance resterait à cet horizon supérieure à son potentiel. »

« Dans le scénario « favorable » de maîtrise de l'épidémie, l'activité retrouverait dès la fin de l'année 2020 son niveau d'avant-crise, avec un recul du taux de croissance du PIB limité à - 7 % en 2020 suivi d'un rebond marqué de l'activité en 2021 (+ 10 %). À l'opposé, dans le scénario « sévère » de circulation intense du virus, avec les contraintes fortes, sanitaires puis économiques, qui pourraient alors s'ensuivre, le niveau d'activité demeurerait significativement inférieur au niveau d'avant-crise sur tout l'horizon de prévision, avec une croissance en chute de - 16 % en 2020, suivie d'un rebond en 2021 assez modeste (+ 6 %) au regard de l'ampleur du choc subi par l'économie. »

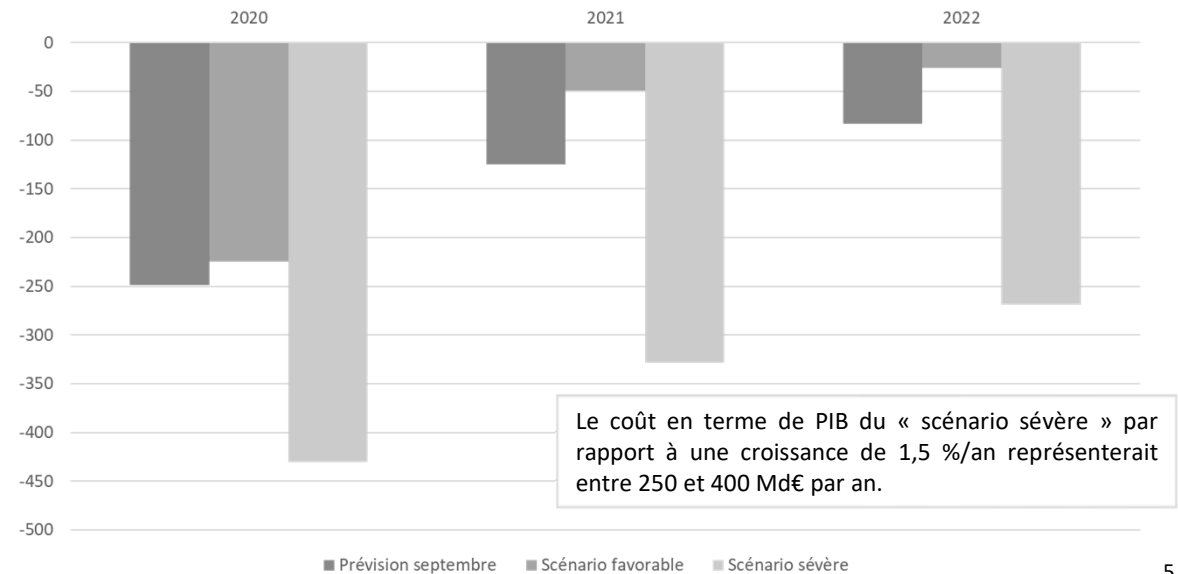
La situation sanitaire en France s'étant nettement dégradée depuis le mois de septembre, se rapproche-t-on du « scénario sévère » que la banque de France établissait en septembre ?

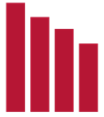
Les 3 scénarios de la Banque de France (septembre 2020)



Source : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2020 et projections Banque de France

Les pertes de PIB en milliards d'euros résultant des 3 scénarios de la banque de France par rapport à un scénario de croissance annuelle de 1,5 %/an





Le nouveau mode d'évaluation du coefficient d'actualisation des bases d'imposition depuis 2017

Dispositions du second alinéa de l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 modifiant l'article 1518 bis du code général des impôts :

« A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières, à **l'exception** des valeurs locatives mentionnées au premier alinéa du I de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, **lorsque celui-ci est positif**, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année. »

Concerne donc les valeurs locatives des :

- locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

$$A_n = 1 + \frac{(IPCH_{\text{Novembre } n-1} - IPCH_{\text{Novembre } n-2})}{IPCH_{\text{Novembre } n-2}} \quad \text{si } IPCH_{\text{Novembre } n-1} > IPCH_{\text{Novembre } n-2}$$

= 1 sinon (pas d'actualisation régressive)

Définition IPCH (INSEE) : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (Dom), à l'exclusion des autres territoires de l'outre-mer. Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national peuvent être différentes. Elles ne permettent donc pas de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national français tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte.



Une très faible actualisation des valeurs locatives pour 2021

Publié mi-décembre 2020

105,27

$$A_{2021} = 1 + \frac{(\text{IPCH}_{\text{Novembre 20}} - \text{IPCH}_{\text{Novembre 19}})}{\text{IPCH}_{\text{Novembre 20}}}$$

si $\text{IPCH}_{\text{Novembre 20}} > \text{IPCH}_{\text{Novembre 19}}$

Valeurs connues :

IPCH novembre 2020	IPCH Novembre 2019
105,50	105,27

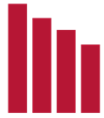
$$A_{2021 \text{ Définitive}} = 1 + \frac{(105,50 - 105,27)}{105,27} = 1 + 0,0022 = 1,0022 \Leftrightarrow 0,2 \%$$

L'indice d'actualisation pour 2021 à partir de l'indice IPCH de novembre 2020 conduit à une actualisation très faible de +0,2%.



2.

LA REFORME FISCALE TH



La taxe d'habitation sur les résidences principales : une suppression en deux temps

Premier temps : article 5 LF 2018

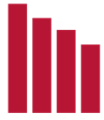
Suppression de la TH sur les résidences principales pour 80 % des contribuables d'ici à 2020

Maintien de la TH sur les résidences principales pour les 20 % restants

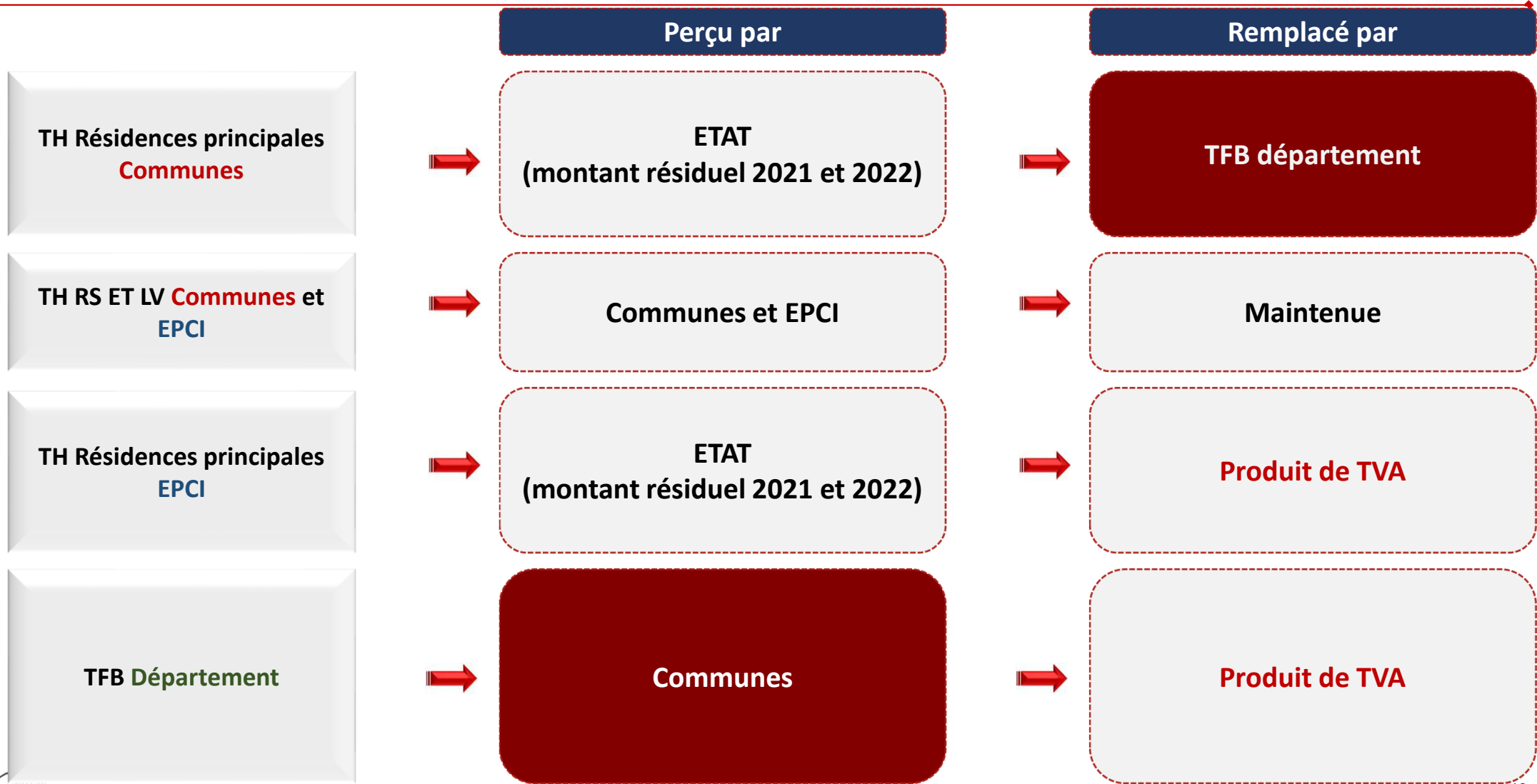
Deuxième temps : article 16 LF 2020

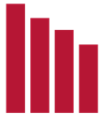
Elargissement de la suppression de la TH sur les résidences principales pour les 20 % restants d'ici à 2023

Disparition de la TH sur les résidences principales d'ici à 2023 pour l'ensemble des contribuables



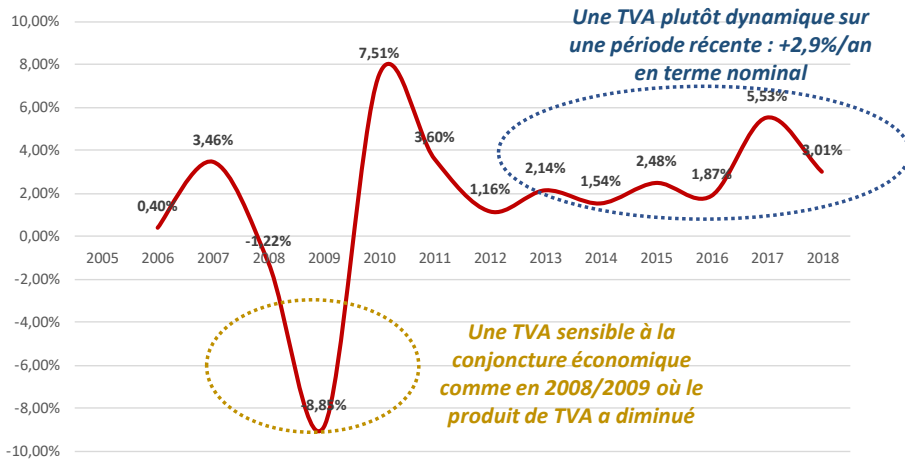
Le big-bang fiscal de 2021 : la recomposition nationale des produits fiscaux





Les conséquences de la réforme TH pour la communauté

Evolution annuelle nominale de la TVA nette (budgétaire)



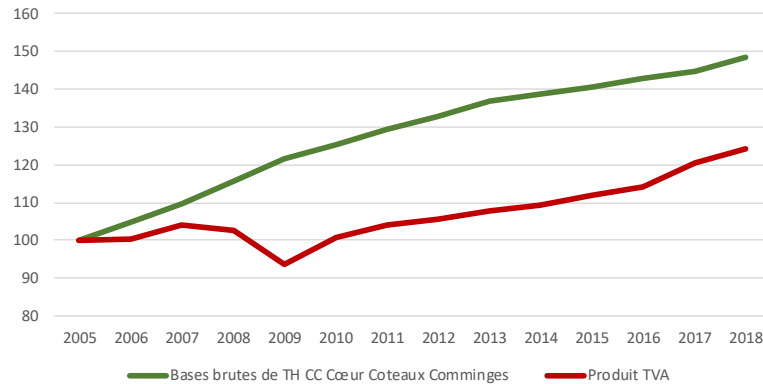
Sur une période récente (depuis 2013), la TVA a progressé plus vite (+2,88%/an en moyenne) que les bases brutes de TH de la CC Cœur Coteaux Comminges (+1,62%/an en moyenne).

Sur une période plus longue, ici depuis 2005, intégrant les risques liés à des aléas économiques comme la crise de 2009 ou des décisions fiscales nationales comme la baisse de la TVA dans la restauration, on remarquera que :

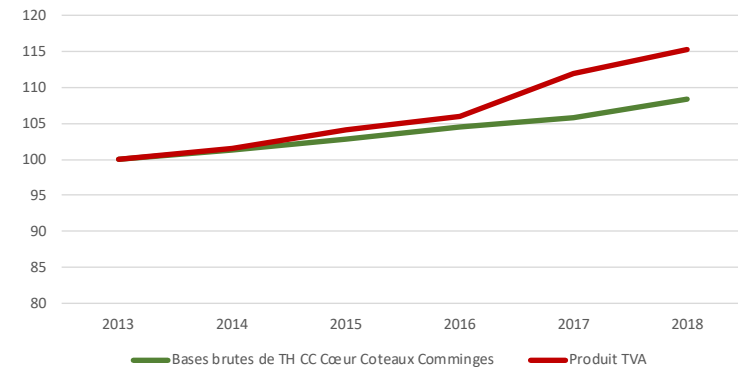
- le taux d'évolution moyen de la TVA nette a été de +1,7%/an en moyenne soit un taux plus faible que la croissance des bases brutes de TH de la CC Cœur et Coteaux du Comminges (+3,1%/an en moyenne).
- En outre, sur la période 2008-2009 (crise économique), le produit de TVA a même diminué quand les bases brutes de TH de la communauté continuaient de croître.

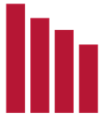
Et enfin, notons que si la communauté disposait d'un pouvoir de taux sur la TH permettant d'accroître son produit, elle n'en disposera pas sur la TVA.

Comparaison entre l'évolution de la TVA et les bases brutes de TH de la CC Cœur Coteaux Comminges sur longue période (2005-2018)



Comparaison entre l'évolution de la TVA et les bases brutes de TH de la CC Cœur Coteaux Comminges sur une période récente (2013-2018)





Les conséquences de la réforme TH pour la communauté avec la LF pour 2020

Illustration avec la CC Cœur et Coteaux du Comminges (montants en M€)

La fraction de TVA nationale affectée à la communauté

Bases nettes TH 2020 sur les résidences principales (estimation)	52,7
x Taux FB 2017 de la communauté	13,09%
= Produit TH strict	6,90
+ Compensations fiscales TH 2020	0,88
+ Rôles supplémentaires (ordre de grandeur)	0,03
= Produit TH pour équilibre réforme	7,82
Produit TH pour équilibre réforme - CC Cœur Coteaux Comminges	7,82
/ Produit national de TVA nette 2020 révisé	159 800
= Fraction de TVA nationale affectée à la communauté	0,0049%

Hypothèse de simulation pour l'illustration du phénomène :

- La TVA nette nationale diminuée de -8,5% en 2020 par rapport à 2019 (PLFR 2).
- En 2021, ce produit national de TVA nette retrouve son niveau de 2019 (rebond lié à une hypothèse de reprise).
- A partir de 2022, le produit national de TVA nette retrouve son dynamisme constaté entre 2013 et 2018 soit +2,88%/an.

2017	2018	2019 (révisé)	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	---------------	------	------	------	------	------

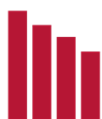
Produit de TVA nette nationale	163 900	171 100	174 800	159 800	175 600	180 657	185 860	191 213
Evolution nominale		4,4%	2,2%	-8,6%	9,9%	2,9%	2,9%	2,9%

Produit de TVA nette nationale (n-1)				159 800	175 600	180 657	185 860
x Fraction de TVA nationale affectée à la communauté				0,0049%	0,0049%	0,0049%	0,0049%
Produit de TVA perçu par la CC Cœur Coteaux Comminges				7,8	8,6	8,8	9,1

La dynamique de la TVA transférée en 2021 va dépendre de l'intensité de la récession en 2020 et de la trajectoire de la reprise de l'activité pour retrouver le niveau de 2019.

En 2021, la Communauté perçoit un produit de TVA égal à son produit de TH (résid. princ.) 2020 (taux TH 2017).

En 2022, la communauté perçoit un produit de TVA en forte hausse du fait de la reprise (hypothèse retenue pour l'illustration).



Les conséquences de la réforme TH pour la CC avec la LF pour 2021

Illustration avec la CC Cœur et Coteaux du Comminges (montants en M€)

La fraction de TVA nationale affectée à la communauté

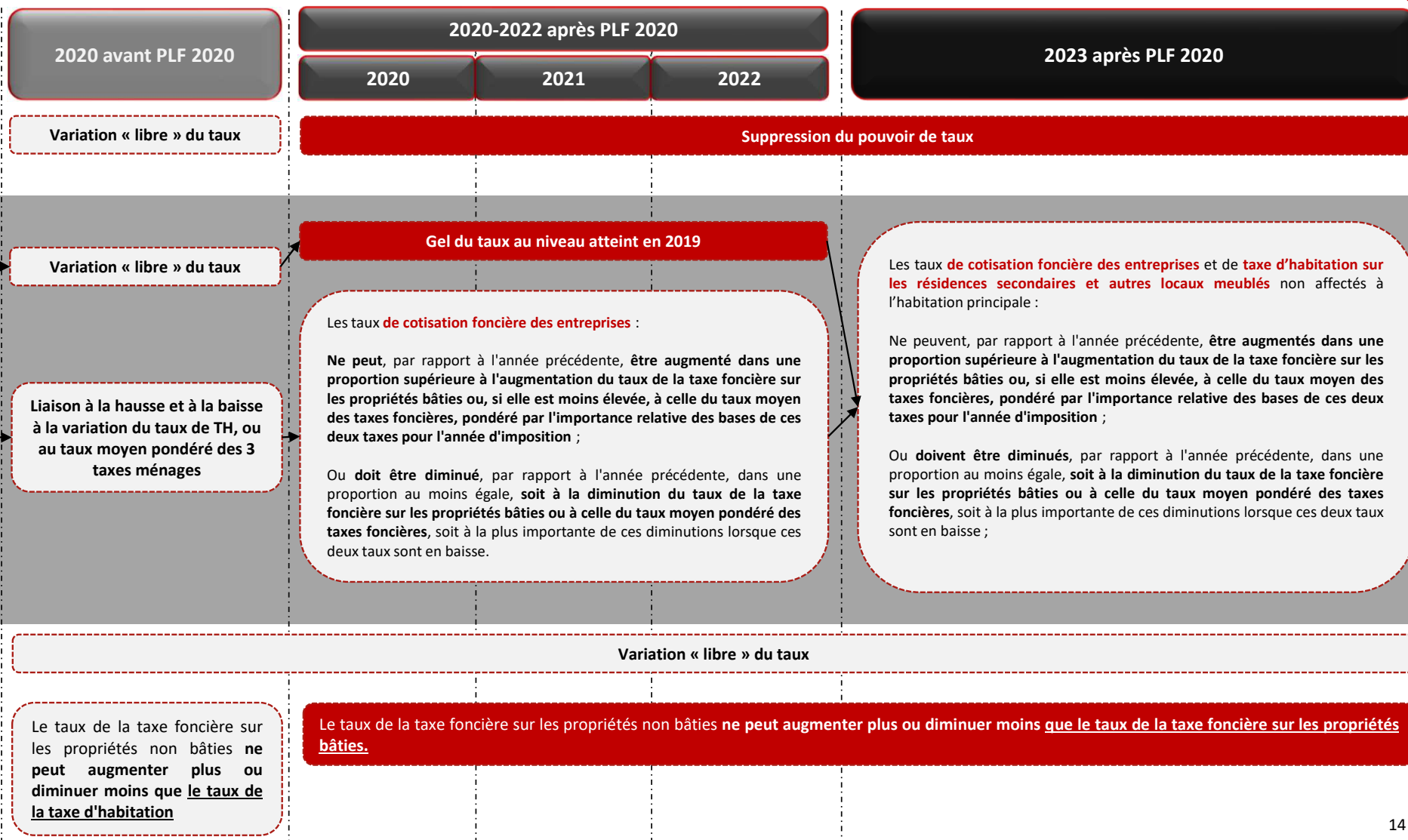
Bases nettes TH 2020 sur les résidences principales (estimation)	52,7
x Taux FB 2017 de la communauté	13,09%
= Produit TH strict	6,90
+ Compensations fiscales TH 2020	0,88
+ Rôles supplémentaires (ordre de grandeur)	0,03
= Produit TH pour équilibre réforme	7,82
Produit TH pour équilibre réforme - CC Cœur Coteaux Comminges	7,82
/ Produit national de TVA nette 2021	175 600
= Fraction de TVA nationale affectée à la communauté	0,0045%

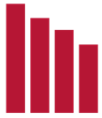
Hypothèse de simulation pour l'illustration du phénomène :

- La TVA nette nationale diminuée de -8,5% en 2020 par rapport à 2019 (PLFR 2).
- En 2021, ce produit national de TVA nette retrouve son niveau de 2019 (rebond lié à une hypothèse de reprise).
- A partir de 2022, le produit national de TVA nette retrouve son dynamisme constaté entre 2013 et 2018 soit +2,88%/an.

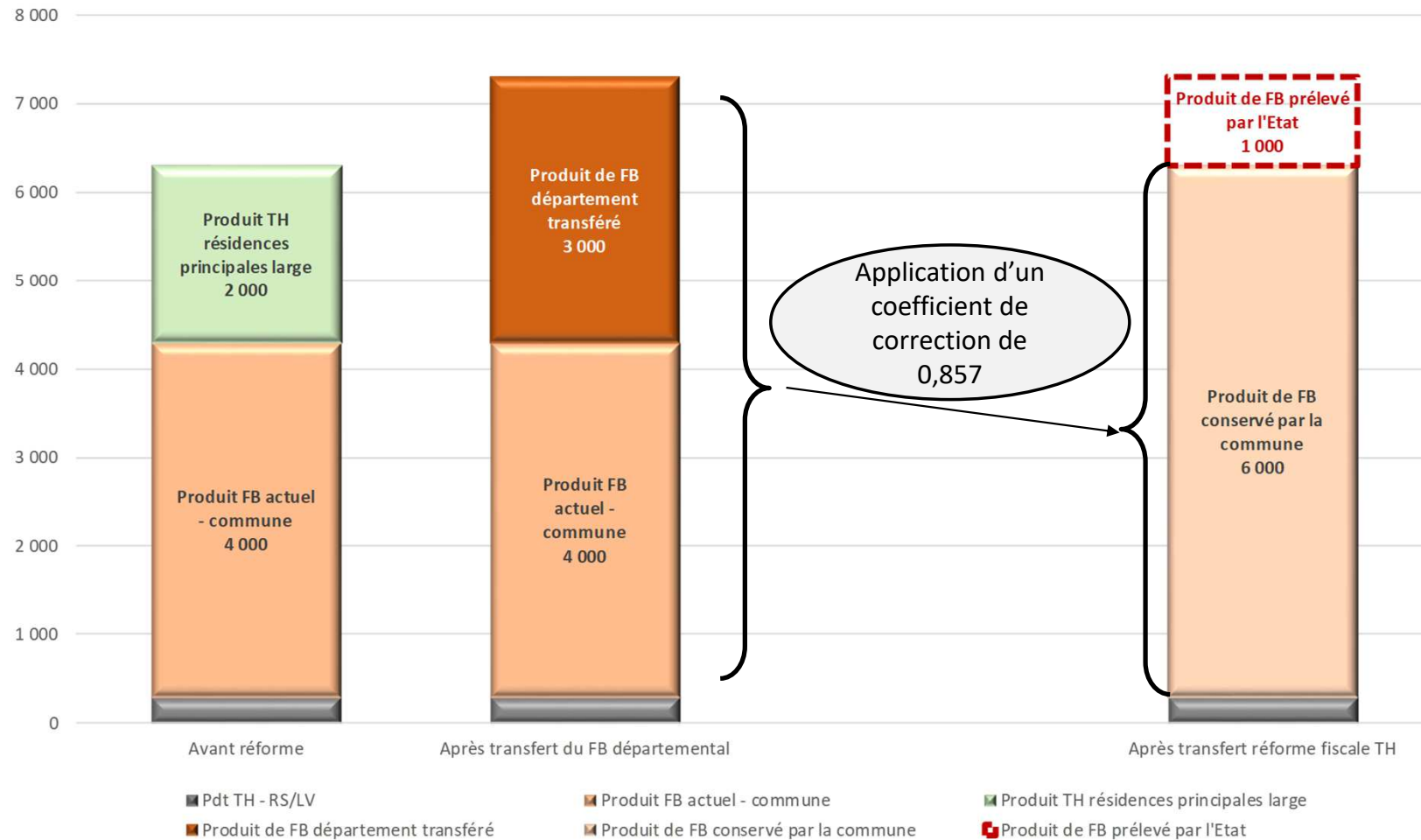
	2017	2018	2019 (révisé)	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de TVA nette nationale	163 900	171 100	174 800	159 800	175 600	180 657	185 860	191 213
Evolution nominale		4,4%	2,2%	-8,6%	9,9%	2,9%	2,9%	2,9%
					↓	↓	↓	↓
Produit de TVA nette nationale (n-1)					175 600	180 657	185 860	191 213
x Fraction de TVA nationale affectée à la communauté					0,0045%	0,0045%	0,0045%	0,0045%
Produit de TVA perçu par la CC Cœur Coteaux Comminges					7,8	8,0	8,3	8,5
Impact de la LF pour 2021 sur le produit de TVA de la communauté estimé (perte)					0,00	-0,55	-0,56	-0,58

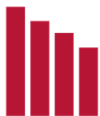
Les nouvelles règles de liens entre les taux d'imposition





Les conséquences pour une commune en 2021



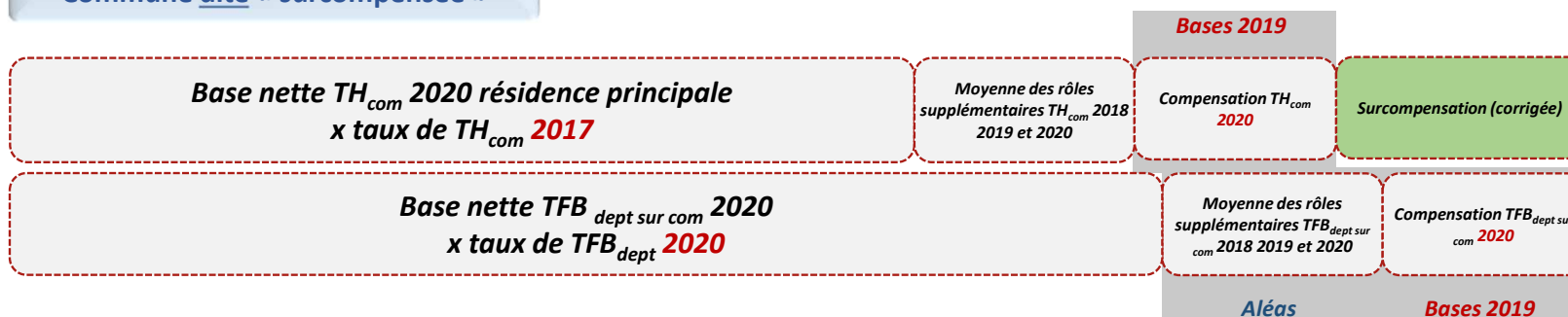


Les conséquences pour une commune en 2021

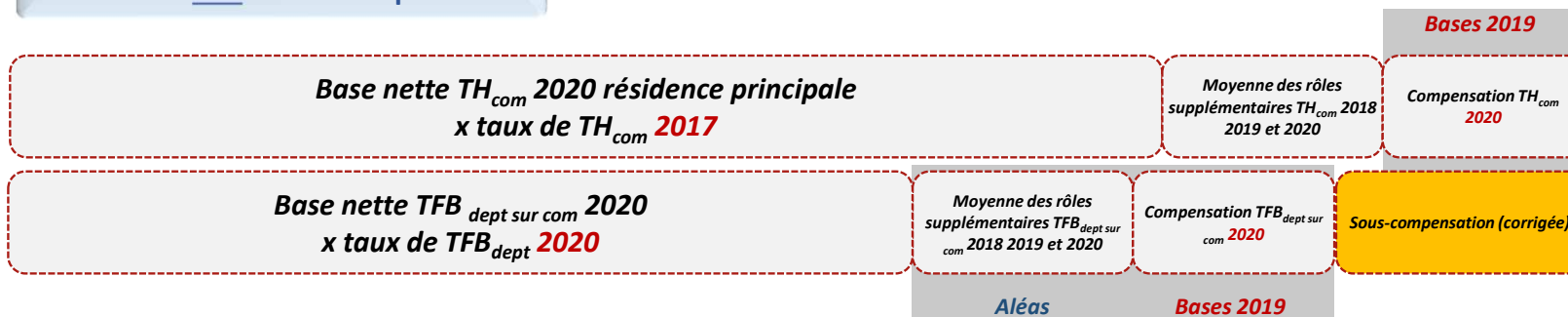
Le remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales des communes par la taxe foncière sur les propriétés bâties du département va placer les communes dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- ✓ Soit le produit de FB départemental sur la commune est supérieur au produit de TH sur les résidences principales perdu : la commune sera alors dite « surcompensée »
- ✓ Soit le produit de FB départemental sur la commune est inférieur au produit de TH sur les résidences principales perdu : la commune sera alors dite « sous-compensée »

Commune dite « surcompensée »



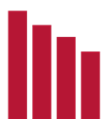
Commune dite « sous-compensée »





3.

LA BAISSE DES IMPÔTS DITS DE PRODUCTION
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE
(LF POUR 2021)



Les deux mesures fiscales majeures inscrites dans la LF pour 2021

1. La suppression de la part régionale de la CVAE : article 8 de la LF pour 2021

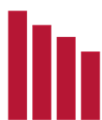
La part régionale de la CVAE est remplacée par de la TVA pour les régions

Coût de cette mesure fiscale pour le budget de l'Etat : 7,2Md€

2. La réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels : article 29 de la LF pour 2021

Cette mesure fiscale impacte la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) des communes et des EPCI à fiscalité propre

Coût net de cette mesure fiscale pour le budget de l'Etat : 2,7Md€



La compensation des pertes de TFB et CFE suite à la réduction par 2 des valeurs locatives des établissements industriels

La division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels entraîne de facto une division par 2 de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) payées par les entreprises.

Cette perte de recette fiscale qui concerne aussi bien les communes (via la TFB) que la communauté (via la TFB et la CFE) sera compensée par l'Etat. **Cette compensation sera égale aux bases nettes des établissements industriels de l'année (n) (= aux bases nettes réduites) multipliées par le taux d'imposition de TFB ou CFE de l'année 2020.**

Aussi, les communes et la communauté :

- ✓ **continueront de bénéficier pleinement du développement des établissements industriels** sur leur territoire (la compensation est calculée sur les bases de l'année (n) et non sur des bases fiscales figées).
- ✓ Par contre, **toute augmentation du taux d'imposition de TFB ou du taux d'imposition de CFE ne s'appliquera que sur les bases nettes imposables résiduelles des établissements industriels (50%) mais sera sans conséquence sur les compensations fiscales** puisque ces dernières sont calculées à partir des taux d'imposition TFB/CFE figés de l'année 2020 (et non à partir des taux d'imposition TFB/CFE de l'année (n)).

$$\text{Compensation TFB}_n = \text{Base nette TFB Etablissements Industriels}_n \times \text{Taux compensation}$$

Pour les communes :

$$\text{Taux compensation} = \text{Taux FB}_{2020} \text{ commune} + \text{Taux FB}_{2020} \text{ département}$$

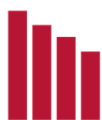
Pour les EPCI :

$$\text{Taux compensation} = \text{Taux FB}_{2020} \text{ EPCI}$$

$$\text{Compensation CFE}_n = \text{Base nette CFE Etablissements Industriels}_n \times \text{Taux compensation}$$

Pour les EPCI :

$$\text{Taux compensation} = \text{Taux CFE}_{2020} \text{ EPCI}$$



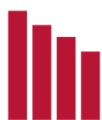
La CVAE sur le territoire de la CC Cœur et Coteaux du Comminges

*Bilan global pour les entreprises du territoire de la communauté
(montants en k€)*

AVANT LF 2021 (en valeur 2020)	CC Cœur et Coteaux du Comminges	Département Haute Garonne (31)	Région Occitanie	TOTAL
CVAE payée par les entreprises	1 379	1 223	2 603	5 205
CVAE dégrèvée payée par l'Etat	644	571	1 215	2 431
CVAE perçue par la collectivité	2 024	1 794	3 818	7 636

APRES LF 2021 (en valeur 2020)	CC Cœur et Coteaux du Comminges	Département Haute Garonne (31)	Région Occitanie	TOTAL
CVAE payée par les entreprises	1 379	1 223	0	2 603
CVAE dégrèvée payée par l'Etat	644	571	0	1 215
CVAE perçue par la collectivité	2 024	1 794	0	3 818

**Un gain fiscal de
CVAE de plus de
2,6M€ pour les
entreprises du
territoire
communautaire**



Simulation pour la communauté : impact sur la taxe foncière sur le bâti

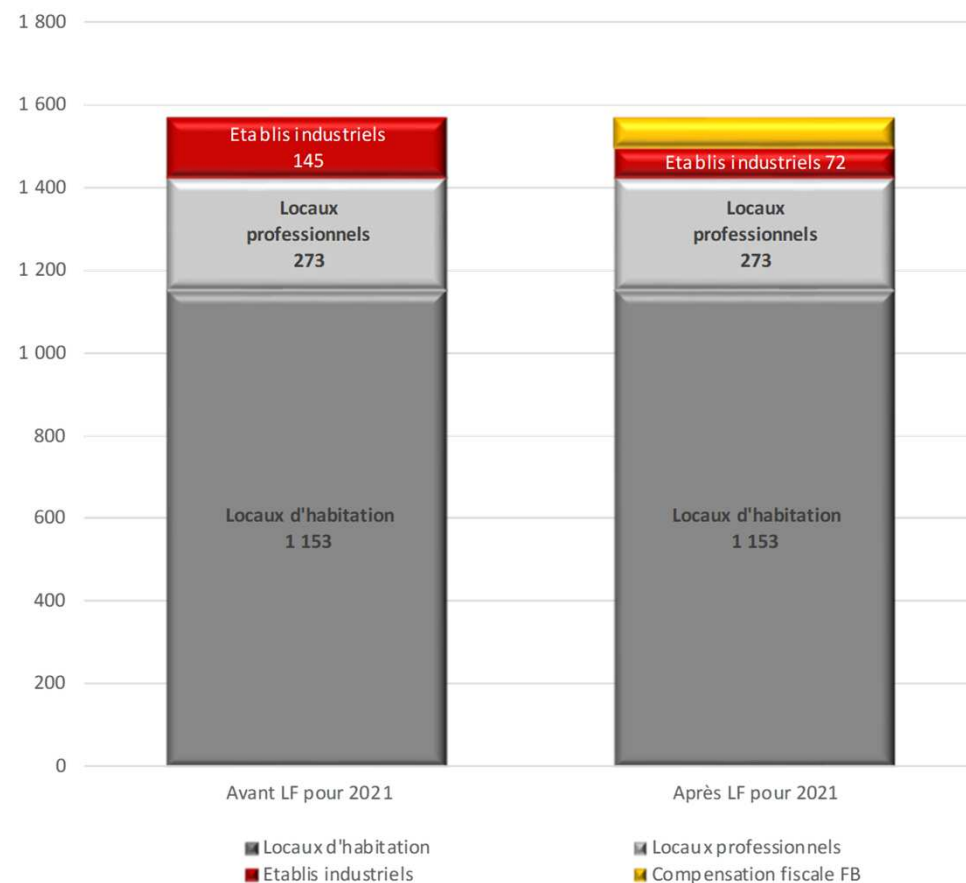
Montants en k€ (en valeur 2020)	Avant LF pour 2021		
	Bases nettes	Taux d'imp. FB	Produit FB
Locaux d'habitation	38 939	2,96%	1 153
Locaux à usage professionnel ou commercial	14 108	2,96%	418
<i>dont Etablissements industriels et assimilés</i>	<i>4 895</i>	<i>2,96%</i>	<i>145</i>
<i>dont locaux professionnels</i>	<i>9 213</i>	<i>2,96%</i>	<i>273</i>
Total locaux FB - part CC	53 047	2,96%	1 570

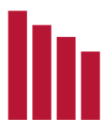
Sur les 1 570k€ de produits de FB perçus par la communauté, 145k€ (9% en poids) sont acquittés par des établissements industriels.

Avec cette mesure fiscale de réduction par 2 des valeurs locatives des établissements industriels inscrites dans la LF pour 2021, ces établissements verront en 2021 leur cotisation FB divisée par 2, soit une réduction pour la seule part intercommunale estimée à 72k€.

Cette perte de recette fiscale pour la communauté fera l'objet d'une compensation de l'ordre de 72k€.

Remarque : cette mesure fiscale impactera principalement le produit de FB des communes d'autant qu'elles récupèrent la part départementale de FB à partir de 2021.



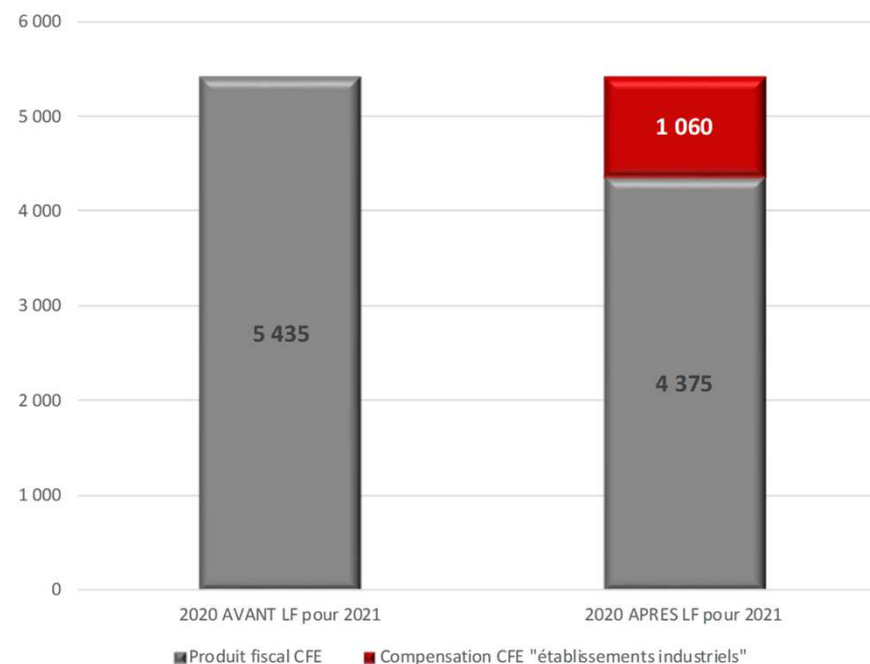


Simulation pour la communauté : impact sur la cotisation foncière des entreprises

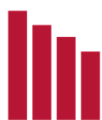
Montants en k€	2020 AVANT LF pour 2021	2020 APRES LF pour 2021
Locaux professionnels et commerciaux	7 655	7 655
Locaux d'habitation	585	585
Etablissements industriels (méthode comptable)	6 444	3 222
Etablissements industriels (méthode barème)	7	7
Propriétés non bâties	1	1
Locaux évalués par tarif (Autoroute - port de plaisance)	1 522	1 522
= Bases brutes CFE	16 214	12 992
- Réduction pour Création d'Etablissement (RCE)	79	79
- Réductions Artisans et autres	163	163
= Bases brutes réduites CFE	15 973	12 751
+ Excédents de base minimum CFE	1 550	1 550
= bases brutes après bases min CFE	17 522	14 301
- Exonérations ZRR, QPV...	706	706
- Exonérations bases min CFE < 5 000€ de CA	296	296
= Bases nettes CFE	16 520	13 299
x Taux d'imposition CFE	32,90%	32,90%
= Produit fiscal CFE	5 435	4 375

BN CFE réduites "établissements industriels"	3 222
Taux d'imposition CFE 2020	32,90%
Compensation CFE "établissements industriels"	1 060

Impact de la réduction par 2 des valeurs locatives des établissements industriels sur le produit de CFE de la communauté



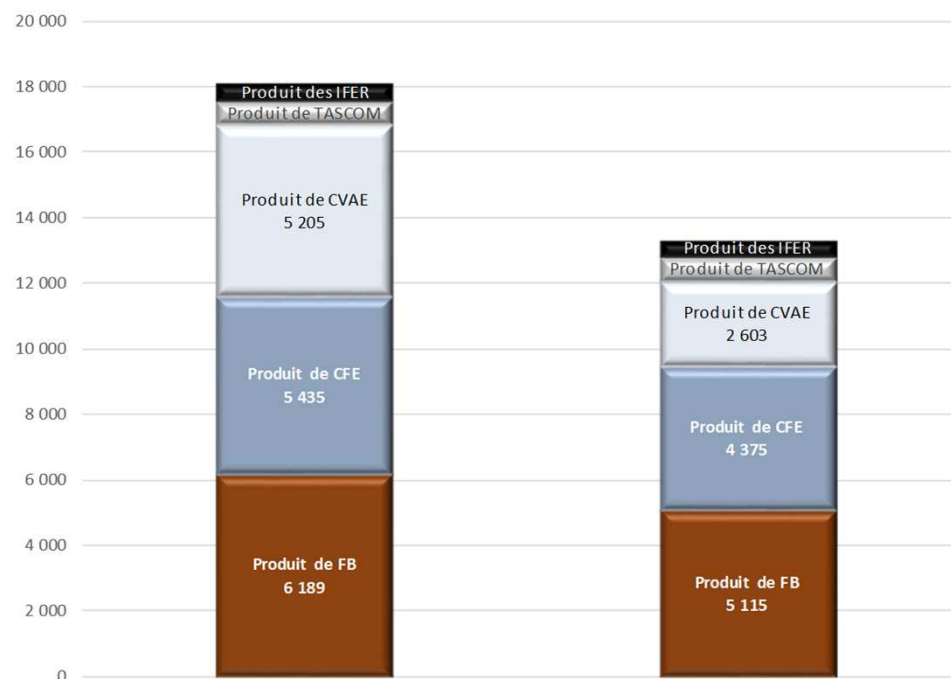
La réduction par 2 de la valeur locative des établissements industriels devrait entraîner une baisse d'impôts CFE pour les établissements du territoire communautaire de plus d'1M€. Cette perte de recettes fiscales pour la communauté fera l'objet d'une compensation fiscale (calculée sur la base du taux d'imposition 2020).



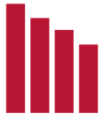
Synthèse des simulations : impact des principales mesures de la LF pour 2021 pour les entreprises CC Cœur et Coteaux du Comminges

Bilan global pour les entreprises du territoire de la CC Cœur et Coteaux du Comminges (montants en k€)

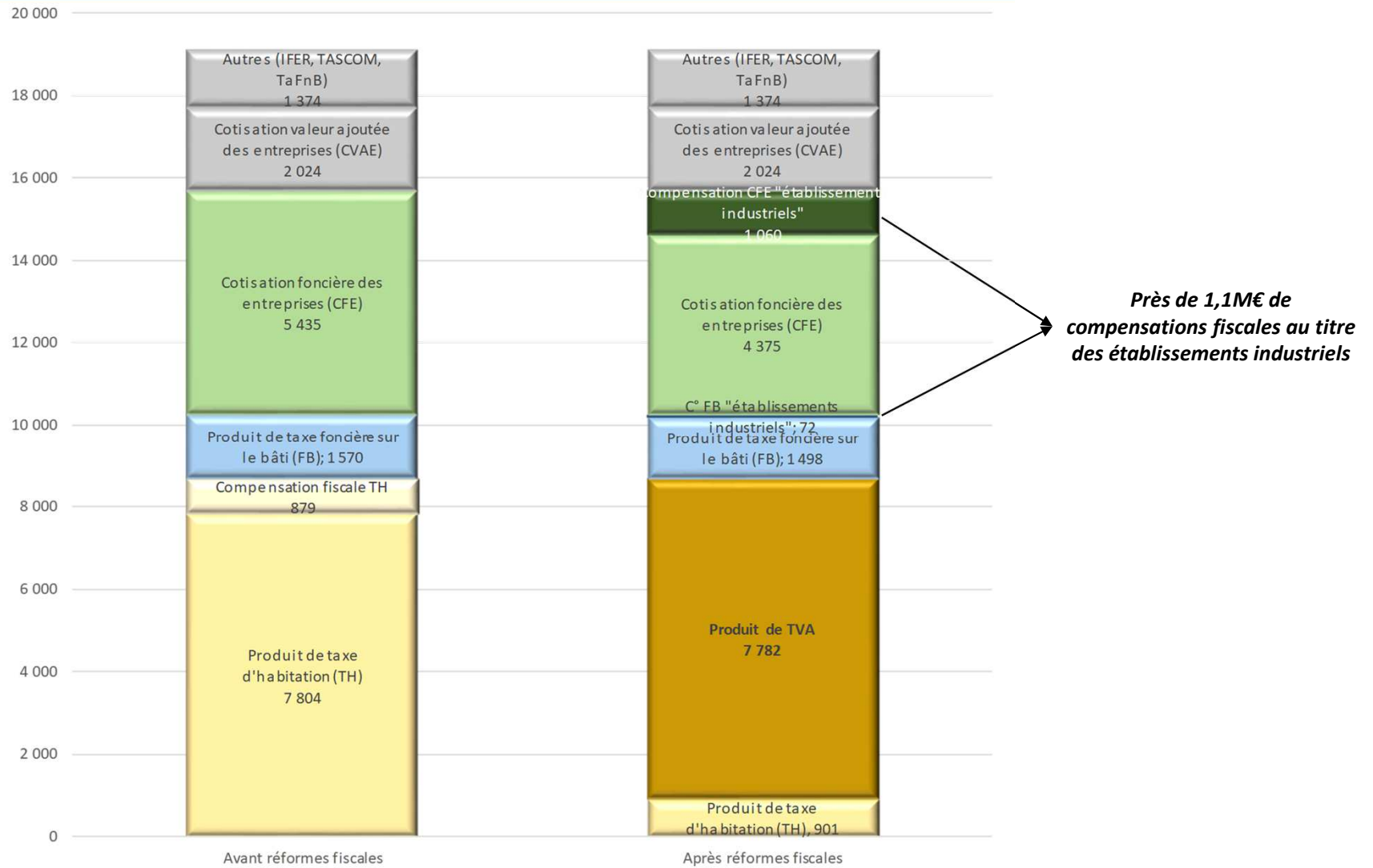
Montants en k€	Avant LF 2021	Après LF 2021	Ecart
Produit de FB	6 189	5 115	-1 074
Produit de CFE	5 435	4 375	-1 060
Produit de CVAE	5 205	2 603	-2 603
Produit de TASCOM	737	737	0
Produit des IFR	551	551	0
Fiscalité locale entreprises	18 118	13 381	-4 736



Ces 2 mesures fiscales prises dans le cadre du plan de relance et inscrites dans la LF pour 2021 devraient se traduire par une baisse des impôts locaux payés par les entreprises du territoire de la communauté qui vont passer de 18,1M€ à 13,4M€ (en valeur 2020) soit une diminution de près de -4,7M€ soit -26%.



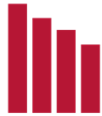
La nouvelle structure des produits fiscaux de la communauté après ces 2 réformes





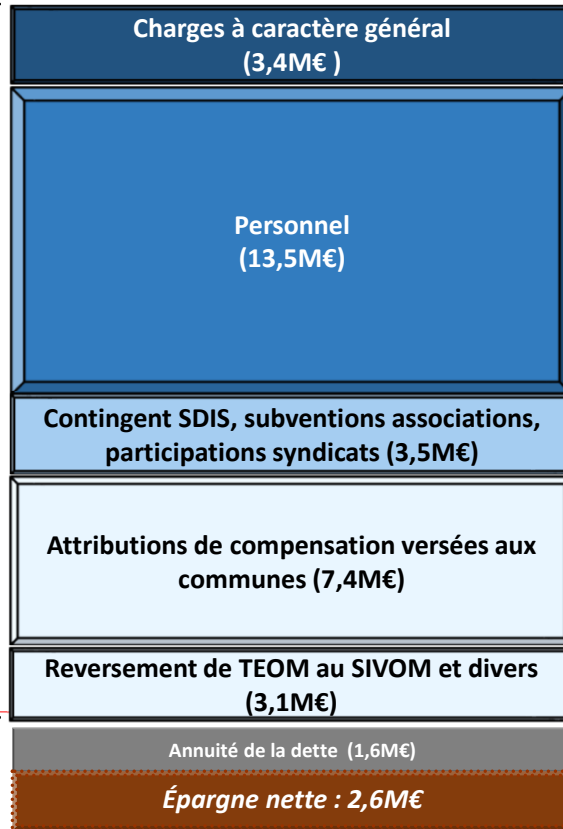
4.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ



Le compte administratif 2020 provisoire

30,8M€

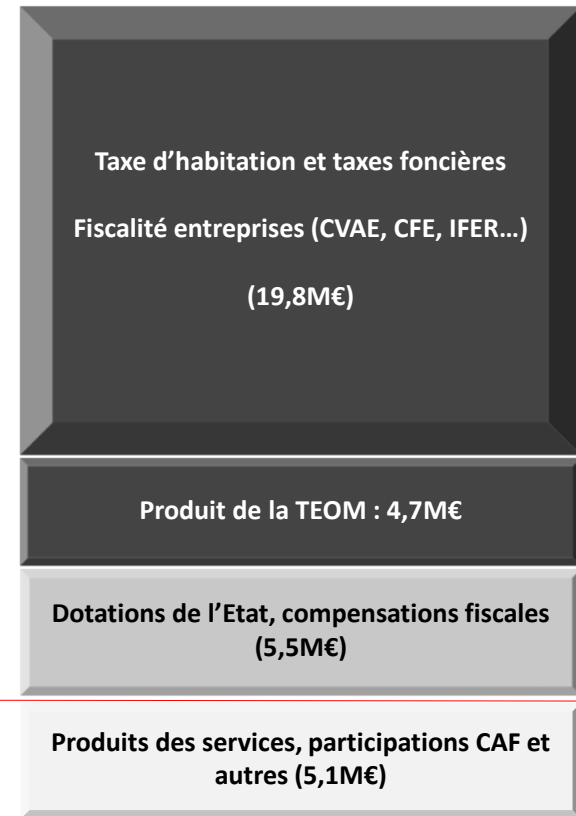


Épargne de gestion : 4,2M€

Dépenses d'équipement (investissement) (4,5M€)

Variation excédent global de clôture : +1,3M€

35,1M€

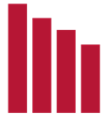


Épargne nette : 2,6M€

FCTVA et cessions : 0,7M€

Subventions : 1,6M€

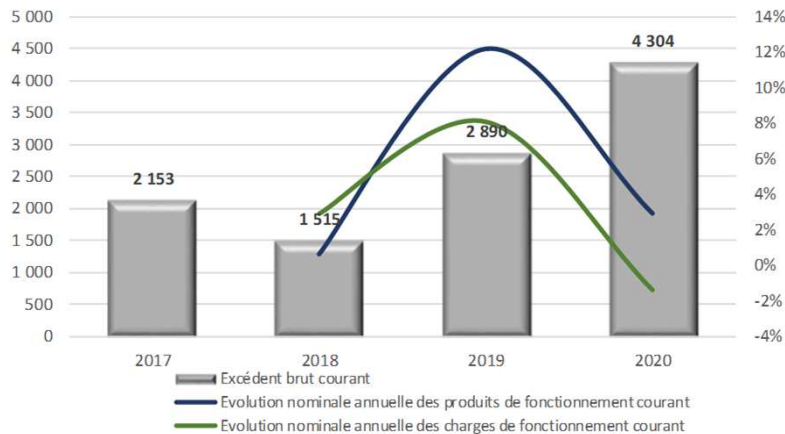
Emprunt nouveau : 1,0M€



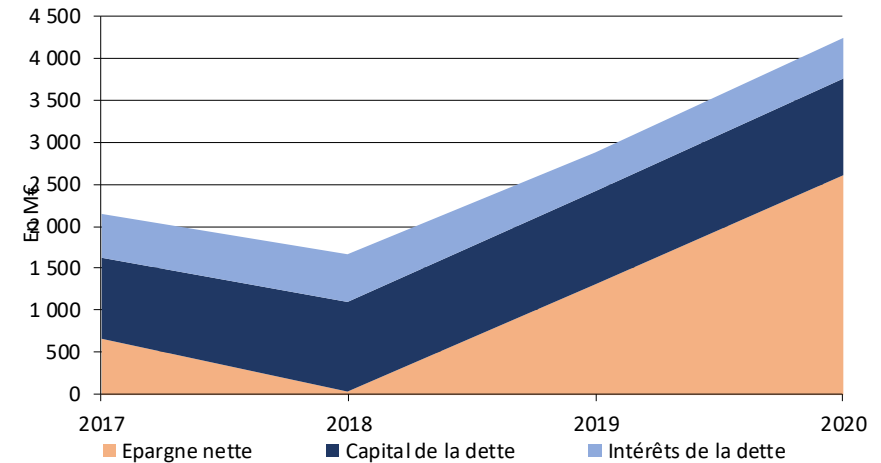
La chaîne de l'épargne

Montants en k€	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	30 241	30 423	34 134	35 125
- Charges de fonctionnement courant	28 088	28 908	31 244	30 820
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 153	1 515	2 890	4 304
+ Solde exceptionnel large*	-1	151	-11	-68
= Produits exceptionnels larges hors c	21	176	119	15
- Charges exceptionnelles larges	23	24	130	83
= EPARGNE DE GESTION	2 152	1 667	2 879	4 236
- Intérêts	533	566	468	472
= EPARGNE BRUTE	1 618	1 101	2 411	3 764
- Capital	956	1 075	1 095	1 146
= EPARGNE NETTE	662	26	1 315	2 618
EBC / produits de fonctionnement courant	7,1%	5,0%	8,5%	12,3%
Epargne brute / produits de fonctionnement	5,3%	3,6%	7,0%	10,7%
Epargne nette / produits de fonctionnement	2,2%	0,1%	3,8%	7,5%

L'excédent brut courant



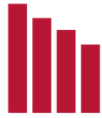
Les marges d'épargne



Malgré la crise sanitaire et économique qui a marqué profondément l'année 2020, la situation financière de la CC Cœur et Coteaux du Comminges s'avère bonne au regard de l'exécution budgétaire. En effet, fin 2020, la communauté fait apparaître un niveau d'épargne nette de plus de 2,6M€ soit le plus haut niveau d'épargne nette constaté depuis sa création et en forte progression depuis 2018.

Cette amélioration de la solvabilité de la communauté réside dans une progression de son premier solde intermédiaire de gestion : l'excédent brut courant en raison d'une croissance plus rapide de ses produits de fonctionnement courant par rapport à celle des charges.

Avec une augmentation faible de l'annuité de dette au cours des 3 dernières années (liée à la progression de l'encours de dette mais limitée grâce à un contexte favorable des taux d'intérêts), l'évolution de l'annuité de dette n'a joué qu'un faible rôle dans l'évolution de ses marges d'épargne.



Les produits de fonctionnement courant

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2019-2020	
					Variat°	%/an
Fiscalité 3 taxes	8 158	8 326	9 576	9 804	228	2,4%
Produit CFE	4 677	5 302	5 157	5 435	278	5,4%
Produit CVAE, IFER, TASCOT, TaFnB	3 236	2 883	3 175	3 397	222	7,0%
Produit de TEOM	2 297	2 318	4 649	4 727	78	1,7%
Produit GEMAPI	0	280	292	328	36	12,3%
Attribution FPIC	453	480	423	541	118	28,0%
Attributions de compensation reçues	3	0	108	148	40	37,2%
Rôles sup, taxe séjours et divers	75	119	106	122	16	15,6%
Total produits fiscaux	18 899	19 708	23 487	24 503	1 016	4,3%
Dotation d'intercommunalité	63	64	262	288	26	9,9%
Dotation de compensation	2 099	2 055	2 008	1 971	-37	-1,8%
Compensations fiscales	676	691	821	1 015	193	23,5%
DCRTP	1 231	1 231	1 218	1 211	-7	-0,5%
FNGIR	1 063	1 062	1 063	1 063	0	0,0%
Concours "Etat"	5 132	5 103	5 372	5 548	176	3,3%
Produits des services (70)	2 712	1 808	1 507	1 229	-278	-18,4%
Autres dotations et participations (74)	2 780	3 022	2 985	3 133	148	5,0%
Produits de gestion (75)	544	532	449	313	-136	-30,3%
Atténuations de charges (014)	174	251	335	399	64	19,1%
Autres produits de fonctionnement	6 210	5 613	5 275	5 074	-202	-3,8%
Produits de fonctionnement courant	30 241	30 423	34 134	35 125	991	2,9%
Variation en montant		182	3 711	991		
Evolution nominale		0,60%	12,20%	2,90%		

Les produits de fonctionnement courant de la communauté s'élèvent à plus de 35M€ en 2020. Ils sont composés pour plus de la moitié en poids par les recettes fiscales acquittées par les ménages et les entreprises du territoire. A hauteur d'environ 15% en poids chacun, ils sont également composés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des concours de l'Etat (DGF, DCRTP/FNGIR...) et des autres produits comme la tarification des services publics et les participations de la CAF.

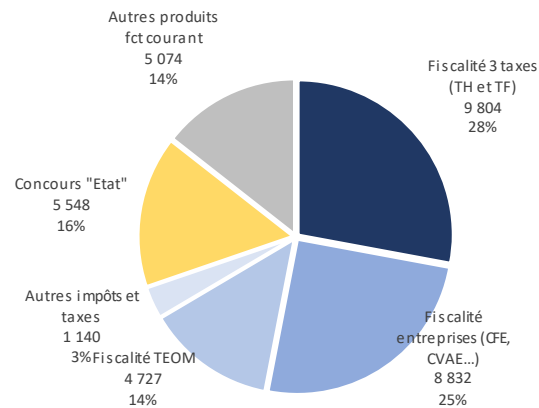
Ils ont connu une croissance forte sur la période 2017-2019 : +6,2%/an en moyenne soit +3,9M€ depuis 2017. L'analyse de leurs évolutions sur cette période est rendue particulièrement délicate en raison des compétences transférées entre les communes membres et la communauté et en raison des changements de périmètre budgétaire (budget principal / budgets annexes). On notera toutefois certains éléments majeurs :

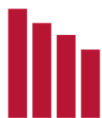
- ✓ Les **décisions fiscales prises par la communauté** ayant entraîné une hausse des recettes évaluée à +2,2M€ entre 2017 et 2019 (cf. ci-après).
- ✓ La **perception sur le budget principal de l'intégralité de la TEOM** acquittée sur le territoire communautaire (2019) afin d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale et par conséquent sa dotation d'intercommunalité (la TEOM acquittée sur les territoires du Saint Gaudinois était auparavant perçue directement par le SIVOM en charge de cette compétence sur ce territoire).

Entre 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire et économique qui a entraîné une baisse de l'activité des services communautaires et donc une diminution principalement des produits des services (-0,3M€ entre 2019 et 2020), **l'ensemble des produits de fonctionnement courant de la communauté a connu globalement en 2020 une croissance de l'ordre de +2,9% par rapport à 2019 soit +1,0M€.**

Cette croissance des produits de fonctionnement courant de la communauté réside principalement dans la **progression soutenue de ses recettes fiscales** et uniquement dans le dynamisme de ses bases fiscales (la communauté n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition en 2020).

Structure 2020



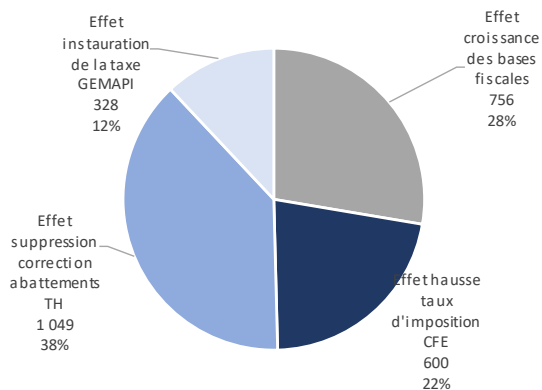


Focus sur le produit fiscal 4 taxes

Le produit fiscal 4 taxes

Montants en k€	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	47 952	48 945	58 151	59 621
Base nette FB	49 718	50 824	52 023	53 047
Base nette FNB	1 752	1 775	1 815	1 837
Base nette CFE	15 977	16 117	15 676	16 520
Taux d'imposition TH	13,09%	13,09%	13,09%	13,09%
Taux d'imposition FB	2,96%	2,96%	2,96%	2,96%
Taux d'imposition FNB	23,35%	23,35%	23,35%	23,35%
Taux d'imposition CFE	29,27%	32,90%	32,90%	32,90%
Produit fiscal TH	6 277	6 407	7 612	7 804
Produit fiscal FB	1 472	1 504	1 540	1 570
Produit fiscal FNB	409	415	424	429
Produit fiscal CFE	4 677	5 302	5 157	5 435
Produit fiscal 4 taxes strict	12 834	13 628	14 733	15 239
+ Produit fiscal GEMAPI	0	280	292	328
= Total produit fiscal 4 taxes y.c. GEMAP	12 834	13 908	15 025	15 567

Facteurs à l'origine de la croissance du produit fiscal 4 taxes depuis 2017



Depuis 2017, la CC Cœur et Coteaux du Comminges a vu ses produits fiscaux 4 taxes progresser de plus de +7%/an en moyenne lui permettant d'accroître ses recettes de près de 2,7M€ en 4 ans.

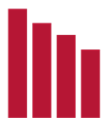
Cette hausse des produits fiscaux 4 taxes est essentiellement due (plus de 70% en poids) à la politique fiscale adoptée par le conseil communautaire et en particulier grâce à :

- ✓ La hausse du taux d'imposition CFE de +12% en 2018 générant ainsi +0,6M€ de produit fiscal supplémentaire.
- ✓ L'instauration en 2018 de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : +0,3M€.
- ✓ Et surtout grâce à la suppression de la correction des abattements de taxe d'habitation en 2019 : +1,0M€ de produit TH supplémentaire. On notera que cette augmentation induite de la cotisation TH n'est plus supportée par environ 80% des habitants du territoire (suppression de leur cotisation TH en 2020) et ne sera plus supportée par les 20% restants à partir de 2023 (suppression de la cotisation TH sur les résidences principales pour l'ensemble de la population).

Ainsi, ces mesures fiscales ont permis à la communauté d'augmenter ses produits de fonctionnement de +2,0M€ depuis 2017 pour financer la croissance de ses charges de fonctionnement courant et améliorer ses marges d'épargne. On notera que sans ces décisions fiscales, la communauté aurait fait apparaître un déficit d'épargne nette sur les années 2018 et 2019 non couvert par ses ressources propres d'investissement (FCTVA, cessions...) et aurait donc été dans une situation financière déséquilibrée (situation illégale).

Et enfin, on notera qu'entre 2019 et 2020, la progression des bases fiscales et en particulier des bases nettes de TH (+2,5%) et de CFE (+5,4%) a permis à la communauté de percevoir un produit fiscal 4 taxes en hausse de +0,5M€.

En effet, ces assiettes fiscales étant basées sur un stock (valeurs locatives) au 1^{er} janvier de l'année, elles n'ont pas été impactées par la crise sanitaire et économique en 2020. Il en est de même pour la CVAE perçue par la communauté 2020 qui correspond à la CVAE acquittée par les entreprises en 2019.



Les charges de fonctionnement courant

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2019-2020	
					Variat°	%/an
Charges à caractère général	3 702	4 447	3 908	3 373	-535	-13,7%
Charges de personnel	12 880	12 378	13 296	13 506	210	1,6%
Contingent SDIS (6553)	0	0	919	928	9	1,0%
Autres contributions (65548)	181	645	888	886	-1	-0,2%
CCAS (657362)	604	520	552	552	0	0,0%
SPIC (657364)	393	393	398	375	-23	-5,7%
Subventions associations (6574)	654	869	885	812	-72	-8,2%
Solde autres charges de gestion courante	253	198	200	213	13	6,7%
Autres charges de gestion courante	2 085	2 624	3 841	3 768	-74	-1,9%
Travaux en régie retraités en investissement	-272	-193	-526	-362	164	-31,1%
Charges de fonctionnement strictes	18 396	19 255	20 520	20 284	-235	-1,1%
Attribution de compensation versée	8 833	8 833	7 557	7 391	-167	-2,2%
Contribution FPIC	57	57	33	27	-5	-16,3%
Reversement TEOM au SIVOM	729	774	3 068	3 087	19	0,6%
Solde atténuations de produits	73	-11	66	31	-35	-53,5%
Atténuations de produits	9 692	9 652	10 724	10 536	-188	-1,8%
Charges de fonctionnement courant	28 088	28 908	31 244	30 820	-424	-1,4%
Variation en montant		820	2 336	-424		
Evolution nominale		2,92%	8,08%	-1,36%		

Les charges de fonctionnement courant de la communauté s'élèvent à près de 31M€ en 2020.

Elles sont composées pour près de 2/3 en poids par des charges de fonctionnement dites strictes à savoir liées à l'exercice des compétences communautaires et pour 1/3 en poids par des reversements faits aux communes (l'attribution de compensation) et au SIVOM (TEOM versée au SIVOM en charge de cette compétence sur le territoire du Saint Gaudinois et du Nébouzan).

Elles ont connu une croissance forte sur la période 2017-2019 : +5,5%/an en moyenne soit +3,1M€. Comme pour les produits, l'analyse de leurs évolutions sur cette période est rendue particulièrement délicate en raison des compétences transférées entre les communes membres et la communauté et en raison des changements de périmètre budgétaire (budget principal / budgets annexes). On notera toutefois :

- ✓ Les **transferts de compétences** : voirie (sur le territoire de la plaine ; 2018), contingent SDIS (2019), enfance (sur les territoire du Nebouzan et du Boulonnais ; 2019) entraînant une hausse des charges strictes de la communauté et une diminution de l'attribution de compensation versée aux communes lui permettant ainsi de financer ces nouvelles dépenses (sauf pour la voirie en cours d'évaluation).
- ✓ Le **reversement de la TEOM au SIVOM** perçue sur le territoire du Saint Gaudinois (elle était perçue directement par le syndicat avant 2019).

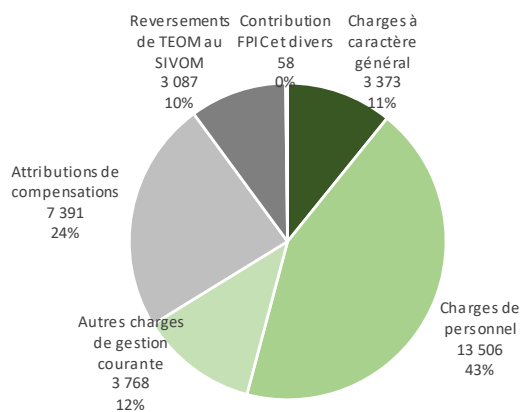
Entre 2019 et 2020, les charges de fonctionnement courant ont connu à l'inverse une diminution de plus de 0,4M€ soit -1,4%. Cette baisse trouve son origine principalement dans la diminution des charges à caractère général de -0,5M€ en raison notamment de la baisse d'activité des services de la communauté compte tenu de la crise sanitaire. Cette baisse se constate sur les dépenses d'énergie (-96k€), les carburants (-46k€), les prestations de services (-166k€), les locations mobilières (-56k€) et les remboursements de frais aux communes (-163k€).

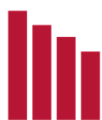
Concernant les dépenses liées au COVID en 2020, elles sont de 143 145,72 € compensées par 111 658,53 € (masques principalement)

En outre en 2020, les attributions de compensations versées aux communes ont été diminuées dans le cadre du transfert de la compétence voirie (-0,2M€).

Et enfin, on notera que les seuls postes ayant connu une progression entre 2019 et 2020 comme les charges de personnel ont été contenues : +1,6% pour ces dernières.

Structure 2020





Les dépenses d'investissement hors dette et leur financement

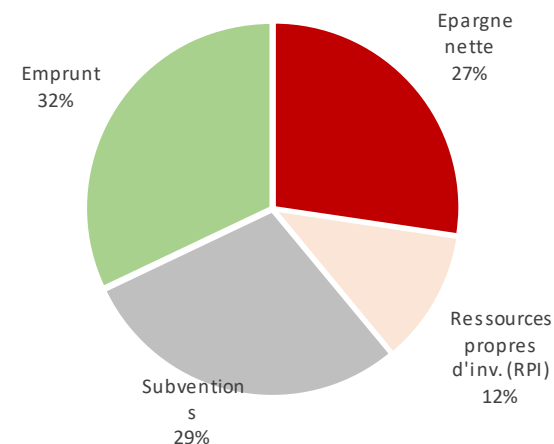
Montants en k€

	2017	2018	2019	2020
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 865	2 751	5 589	4 546
Dépenses d'équipement	2 215	2 223	4 570	3 808
Travaux en régie	272	193	526	362
Fonds de concours versés	287	335	491	313
Autres dépenses d'investissement hors dette	91	0	2	63
Financement des investissements	2 155	2 863	6 008	5 871
Epargne nette	662	26	1 315	2 618
Ressources propres d'inv. (RPI)	441	358	476	691
FCTVA	323	322	418	636
Produits des cessions	0	0	23	51
Diverses RPI (yc DGE 1er part)	118	35	35	4
Subventions	1 051	864	1 416	1 563
Emprunt	0	1 615	2 800	998
Variation de l'excédent	-710	112	419	1 324
Excédent global de clôture	2 146	2 274	2 694	4 018

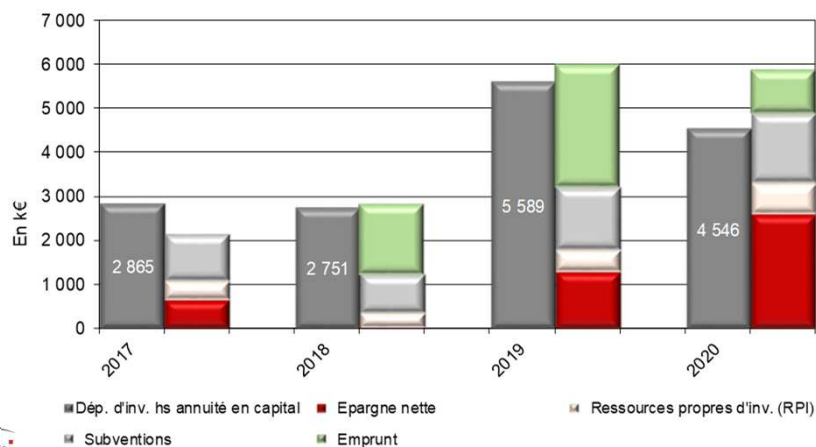
Moyenne 2017-2020

	par an	par hbt	en poids
3 938	87 €	100%	
3 204	70 €	81%	
338	7 €	9%	
356	8 €	9%	
39	1 €	1%	
4 224	93 €	107%	
1 156	25 €	29%	
492	11 €	12%	
425	9 €	11%	
19	0 €	0%	
48	1 €	1%	
1 224	27 €	31%	
1 353	30 €	34%	
286	6 €	7%	

Structure moyenne du financement de l'investissement sur les 4 dernières années



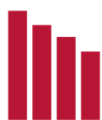
Le financement annuel de l'investissement



Au cours de ces 4 premières années d'existence, la communauté a réalisé près de 4M€/an de dépenses d'investissement hors dette en moyenne soit 87€/hbt. Ces dépenses d'investissement sont composées majoritairement de travaux d'entretien de la voirie, d'achat de matériel roulant, d'opérations particulières (Maison des services au public sur le Boulonnais, Maison de la Garonne, travaux sur la crèche il était une fois...) et de fonds de concours versés notamment aux communes (plus de 250k€/an environ).

La forte progression de l'épargne nette de la communauté depuis 2018 lui a permis d'accroître la part autofinancée de ses dépenses d'investissement hors dette. Ainsi, sur l'ensemble de la période, elle représente plus d'1/4 de ses dépenses.

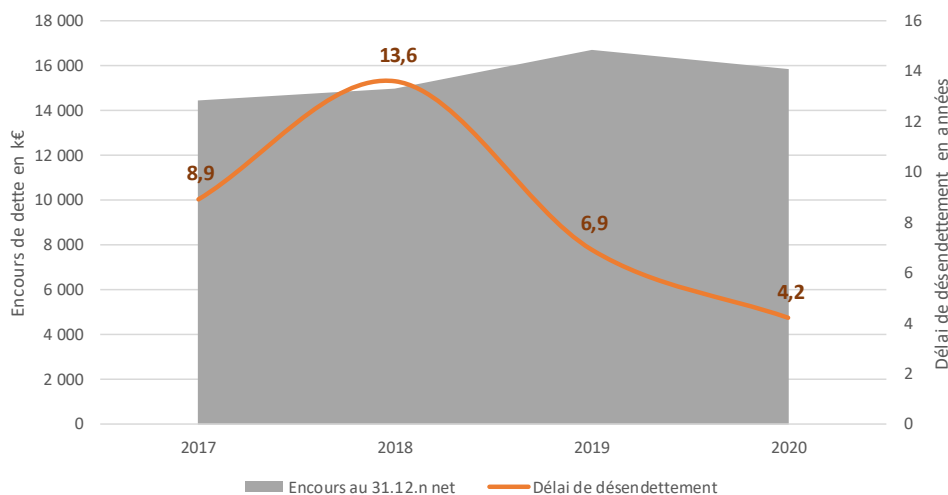
En outre, avec un taux de subvention important (1/3 en poids en moyenne), la communauté a pu limiter son recours à l'emprunt et notamment en 2020 : moins d'1M€ soit 25% de ses dépenses d'investissement réalisées en 2020.



L'encours de dette et le délai de désendettement

L'encours de dette et le délai de désendettement

Montants en k€	2017	2018	2019	2020
Encours au 01.01.n	15 414	14 458	15 006	16 710
- Remboursement en capital	956	1 075	1 095	1 146
+ Emprunts nouveaux	0	1 615	2 800	998
+ Ajustement	0	7	0	-689
Encours au 31.12.n	14 458	15 006	16 710	15 873
/ Epargne brute	1 618	1 101	2 411	3 764
= Délai de désendettement en années	8,9	13,6	6,9	4,2



Sur la période 2017-2019, avec un recours à l'emprunt (1,5M€/an en moyenne) supérieur au remboursement en capital de sa dette (1,0M€/an en moyenne), **la communauté a accru son encours de dette qui est passé de 15,4M€ au moment de sa création à 16,7M€ fin 2019.**

Toutefois, l'augmentation de son autofinancement lui a permis de limiter son recours à l'emprunt en 2020 (1M€) à un niveau plus faible que son remboursement en capital (1,1M€) lui permettant ainsi de diminuer très légèrement son encours de dette (16,6M€ fin 2020 hors transfert de dette aux budgets annexes).

Son délai de désendettement, à savoir la durée nécessaire au remboursement de l'intégralité de sa dette si la communauté y consacrait l'ensemble de son épargne, **s'établit à 4,2 ans fin 2020, soit une durée tout à fait convenable** au regard du délai de désendettement 2018 (14 ans), au regard des moyennes nationales et du plafond défini dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour les communes/EPCI (12 ans) qui ont contractualisé avec l'Etat.

Rapport sur le personnel



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Structure des effectifs

Durée effective de travail dans la collectivité

Dépenses de personnels

Evolution prévisionnelle

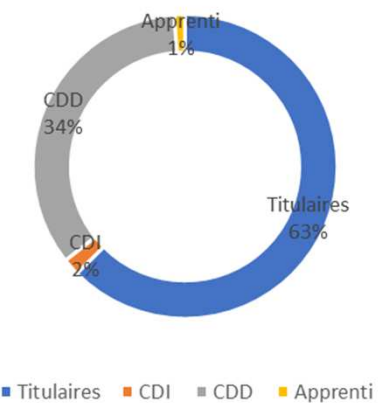


CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EFFECTIFS AU 01/01/2021

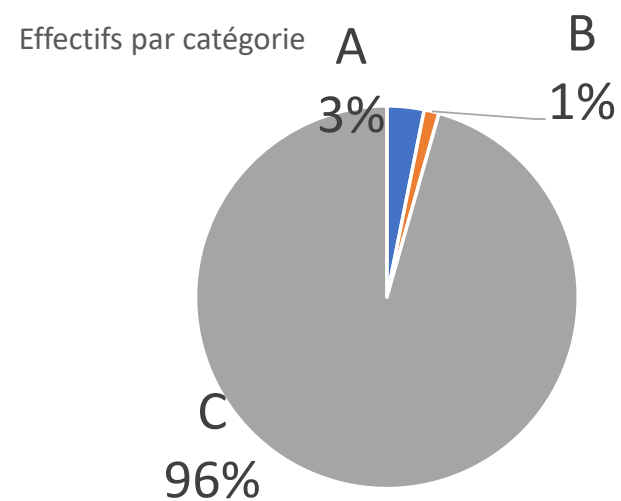
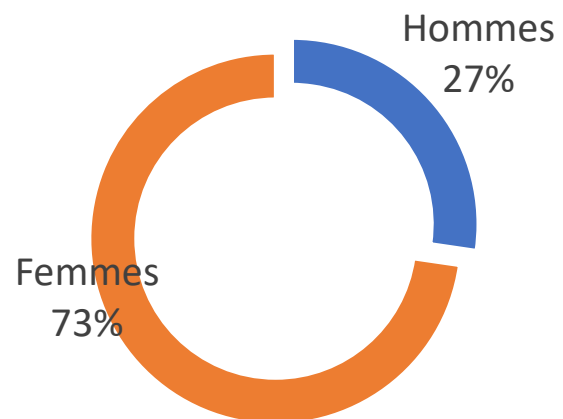
	Agents	ETP	Titulaires	CDI	CDD	Apprenti
ADMINISTRATION GENERALE	51	49,09	47	0	3	1
HABITAT	6	6	1	1	4	0
AMENAGEMENT	16	14,91	6	1	8	1
ENFANCE - JEUNESSE	198	125,22	85	2	111	0
PETITE-ENFANCE	62	59,66	48	0	12	2
CULTURE	41	33,26	34	0	7	0
TECHNIQUE	66	59,95	61	1	3	1
ENTRETIEN	5	4,26	1	0	4	0
TRANSPORT	9	8,74	1	0	8	0
TOTAL	454	361,09	284	5	160	5
CIAS	11	10,71	10		0	1
CIAS SAAD	57	43,34	39	2	16	0

Répartition par statuts

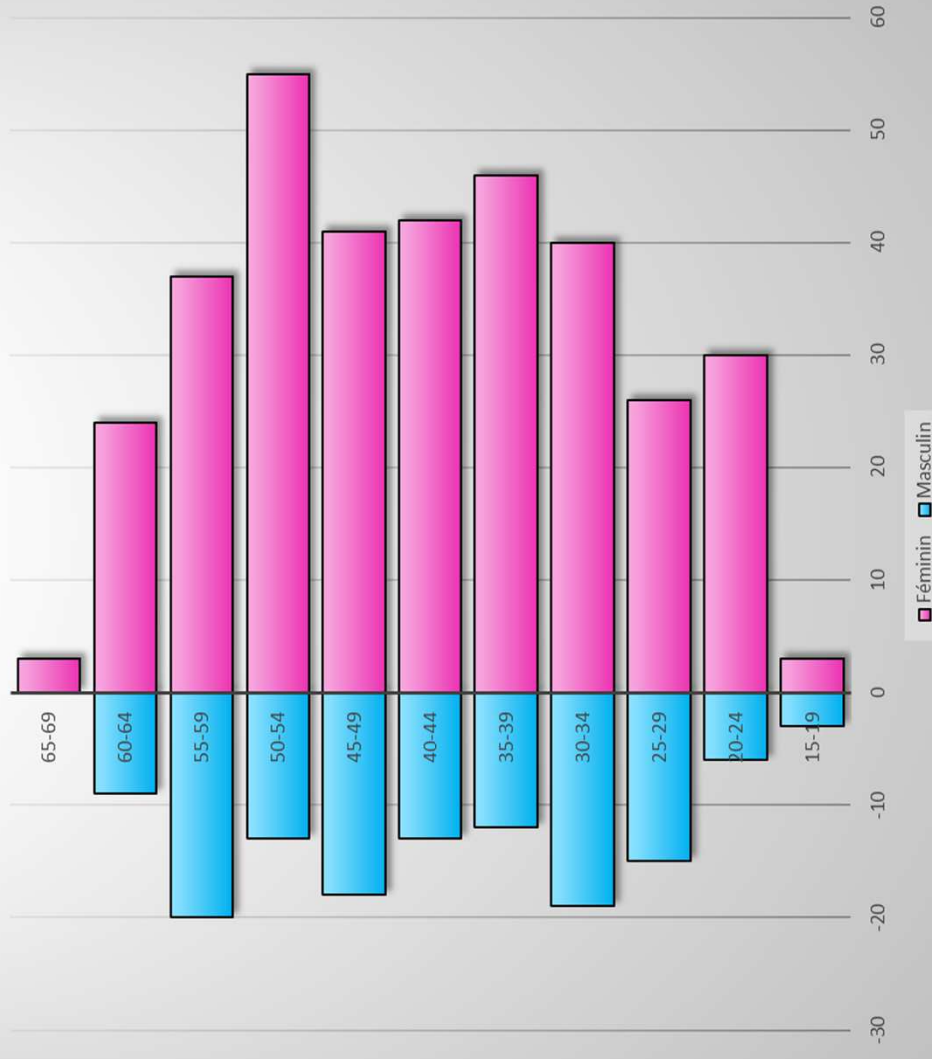


EFFECTIFS AU 01/01/2021

Répartition par sexe



Pyramide des âges de la 5c



ELEMENTS CLES

Une légère augmentation des effectifs depuis 2019 mais avec des prises de compétences supplémentaires

Une plus forte proportion des catégories A notamment dans la filière sanitaire et sociale avec le reclassement des catégories B en A avec les Educateurs de jeunes enfants

Une très faible part de catégorie A et B (4%)

Une politique ambitieuse vers les apprentis :

- 5 contrats en 2020 (contre 2 en 2019)
- une volonté de développer ces contrats à la rentrée 2021

Une politique ambitieuse pour l'accueil des stagiaires

- 128 stagiaires accueillis en 2020
- 34 stagiaires accueillis uniquement sur le 1^{er} trimestre de 2021

ELEMENTS CLES

Temps de travail : 1 596 heures avec objectif de s'approcher des 1 607h

En 2020, 11 départs sur les titulaires et emplois permanents :

4 mutations

6 départs à la retraite

1 mise en disponibilité

Les départs ne sont pas remplacés poste pour poste

18 départs sur le personnel contractuels (non renouvellement, démissions,...)

27 agents auront plus de 60 ans en 2021

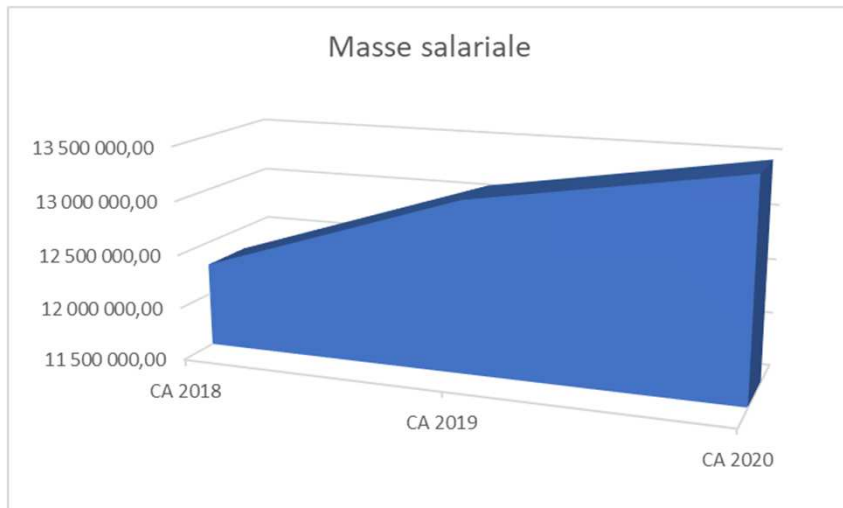
La collectivité remplit ses obligations sur l'emploi des personnes handicapées : 30 agents sont concernés, pour un taux d'emploi direct de 7.18% (minimum 6% et 25 agents pour la CC), le CIAS remplit également cette obligation 4 agents sont concernés, pour un taux d'emploi direct de 6.67%

De plus, la communauté et le CIAS au travers de leur politique d'achats de fournitures ou de prestations de services, ont recours pour leur fonctionnement à des personnels reconnus handicapés,

Ateliers du Comminges : 19 392,65 € pour 2020 soit 1 ETP

La collectivité met en place une politique de ressources humaines ambitieuse qui se traduira à long terme par des recrutements de compétence, une réflexion sur l'indemnité annuelle (CIA,...), politique de formation,...

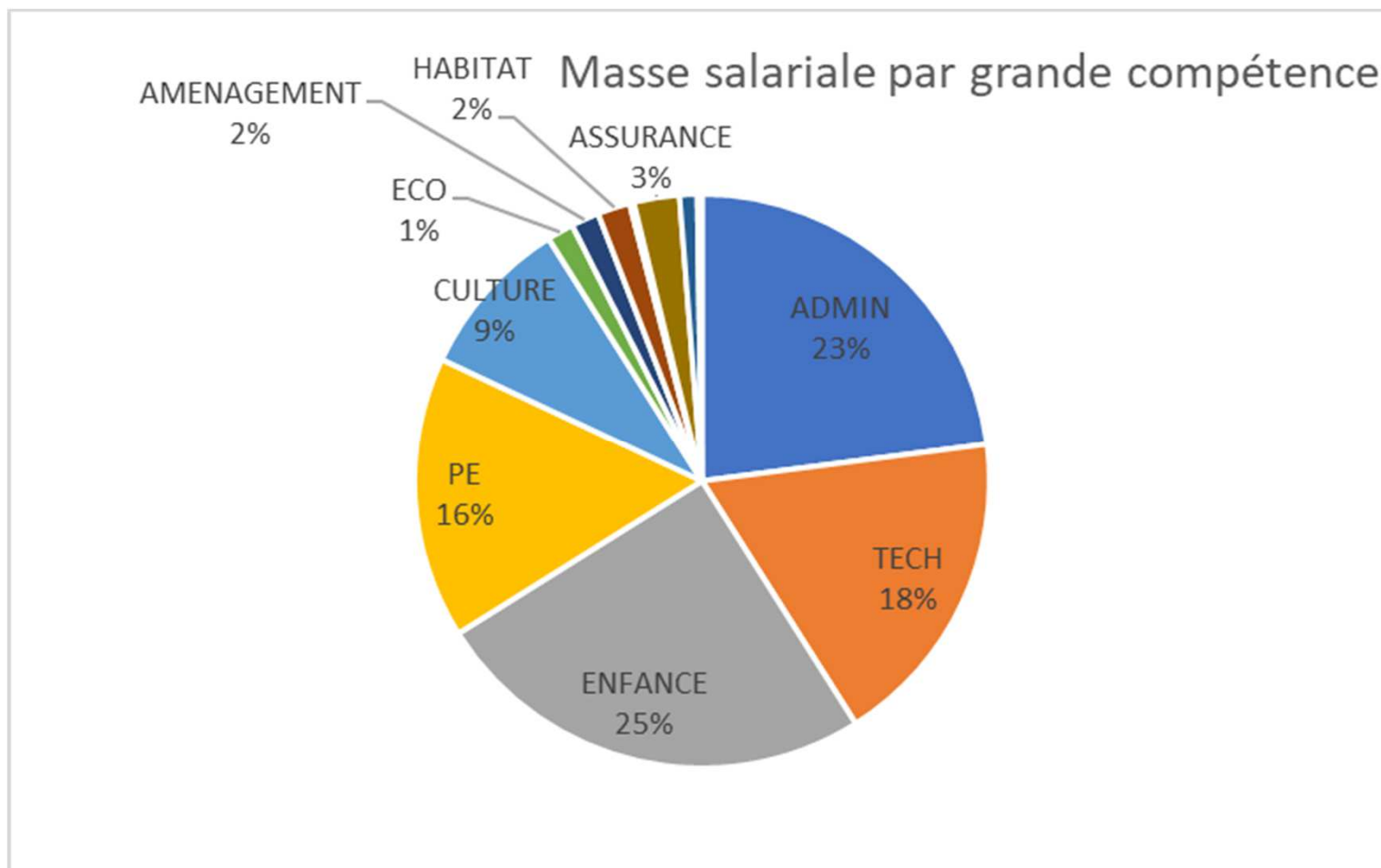
UNE MASSE SALARIALE MAITRISEE



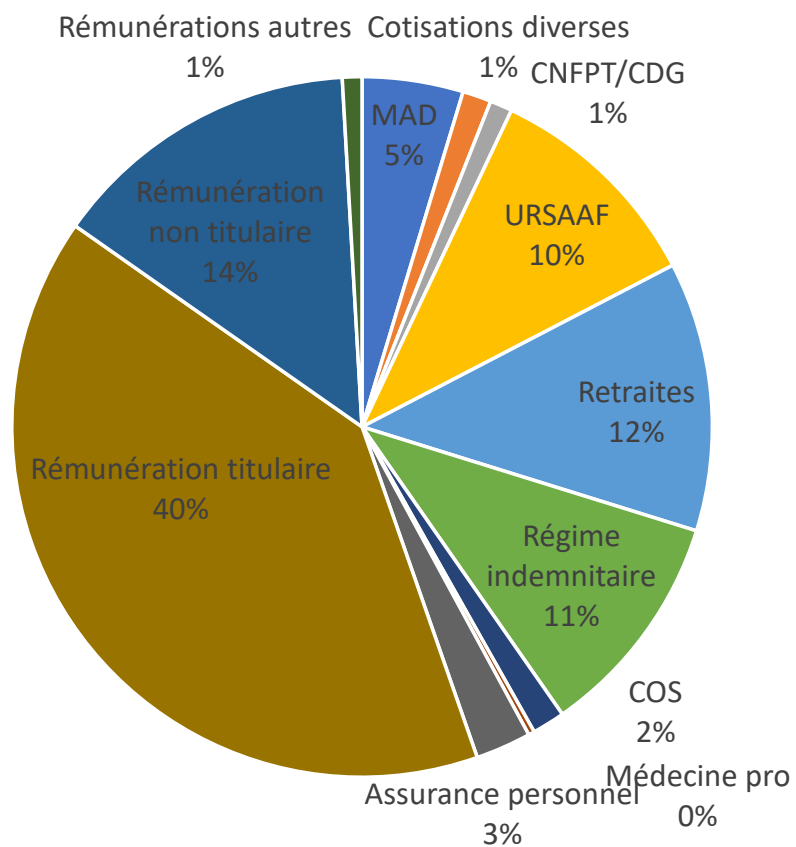
Après les prises de compétences (enfance,.....) et la mise en place du RIFSEP, la croissance du chapitre 012 a été moins importante entre 2020 et 2019, qu'entre 2019 et 2018

La volonté est de poursuivre cette maîtrise tout en répondant aux besoins de la collectivité.

UNE MASSE SALARIALE MAITRISEE



LES DEPENSES DE PERSONNEL PAR ELEMENTS DE REMUNERATIONS



Le régime indemnitaire des agents est d'environ 1 000 000 €,
Le RIFSEEP est d'un montant de 971 149,35

L'adhésion aux comités des œuvres sociales représente un
cout de 203 534,76 €.

EVOLUTION PREVISIONNELLE

Pour 2021, la collectivité prévoit d'augmenter ses effectifs

- ✓ 4 emplois PEC (80% des 20 heures)
- ✓ 1 agent pour la couveuse maraichère
- ✓ 1 comunity manager (pris en charge par l'Etat dans le cadre du plan relance)
- ✓ 1 ingénieur des bâtiments (remplacement d'un agent parti)
- ✓ 1 chef de PEJ (remplacement d'un agent parti)
- ✓ 1 informaticien
- ✓ 1 assistante administrative itinérante (transfert du CIAS suite à reclassement)
- ✓ 1 adjoint technique
- ✓ 1 poste chargé de missions « petite Ville de demain » (participation des partenaires)
- ✓ 2 animateurs numériques (pris en charge par l'Etat- plan de relance)

Une démarche de GPEC va être mise en place, l'acquisition d'un logiciel SIRH permettra un meilleur suivi

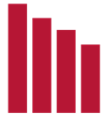
Sur 2021, le souhait est de maintenir une croissance du chapitre 012, aux alentours de 3%

Enfin, une politique de stagiarisation sera mise en place afin de lutter contre la précarité avec environ 20 stagiarisations pour régulariser des emplois permanents occupés par des contractuels dans les services techniques, Enfance, Petite Enfance.



5.

LES PROJETS 2021



La section de fonctionnement

Dans la continuité des années 2019 et 2020, les charges à caractère général doivent se stabiliser :

simplification des procédures internes visant à optimiser la dépenses : déploiement du logiciel finance, engagement obligatoire de la dépense, diminution du nombre d'agents autorisés à engager la dépense

optimisation de la procédure d'achat et lancement des marchés publics pour toutes les fournitures, groupement de commande plutôt que de commander au coup par coup et cela pour tous les services

Toutefois, vu la crise sanitaire (fourniture de masques, de gel,...), l'augmentation de la TGAP de 12 €/ tonnes, le chapitre 011 charge à caractère général sera en très légère augmentation en 2021.

Enfin, il conviendra d'être prudent sur la totalité des recettes, ressources fiscales comme produits de la tarification des services, comme les participations versées par la CAF. L'année 2020 ayant été marquée par une fermeture des services, les niveaux de PSO seront-ils maintenus intégralement ?

Les Pyrénéennes 2021 et le tour de France

Deux évènements exceptionnels impacteront le budget 2021 :

Comme tous les 3 ans, les Pyrénéennes vont impacter largement le budget de la communauté

Une dépense 1 150 000 € sera prévue (hausse surtout dans le chapitre 011), les subventions seront optimisées mais le reste à charge pour la CC sera entre 30 et 40%

En 2021, la commune de Saint-Gaudens sera ville arrivée du Tour de France, la communauté de communes participera à hauteur de 72 000 € en subventions directes, mais d'autres dépenses seront engendrées communication, barrières, réseau électrique,.....

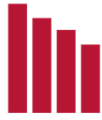
> ARRIVÉE MARDI 13 JUILLET
à SAINT-GAUDENS

> PASSAGE MERCREDI 14 JUILLET
SECTEUR D'AURIGNAC

TOUR
de
France

P Les
Pyréennes
2021

12^{ème} édition
16 > 19 SEPTEMBRE 2021
SAINT-GAUDENS (31)



L'évolution des compétences

L'abattage public est une compétence sur laquelle la communauté de communes réfléchit depuis plusieurs années.

Les abattoirs de la Haute-Garonne sont sur le territoire communautaire, à l'heure actuelle, les enjeux du Plan Alimentaire Territorial, de la filière élevage du territoire, des circuits courts, du bien-être animal et des difficultés de recrutement du secteur justifie pleinement que la communauté de communes s'engage dans cette compétence. Budgétairement, l'impact sera dans un premier temps uniquement consacré à l'étude sur la structuration des abattoirs et la définition de la structure porteuse la plus efficiente. Mission de création de la société d'exploitation : 100 000 €, financé par l'Etat et l'Europe.

En fonction, la communauté de communes participera aux coûts de la structure porteuse, aux travaux de réhabilitation,.....

La voirie est une compétence communautaire, dont l'exercice demande à être harmonisé sur le territoire. Les communes demandent à la communauté d'assurer l'entretien des fossés, l'élagage en bord de route, et la réfection des nids de poules de façon beaucoup plus régulière. La mise en place de ces mesures se traduira par une hausse du coût qu'il sera nécessaire de compenser.

Le TOURISME est une compétence communautaire et l'un des axes forts du projet de territoire, il est prévu l'augmentation de la subvention à l'office de Tourisme (540 300 € en 2020 à 557 500 € en 2021 et des projets d'investissements)

L'ENFANCE devra continuer à être travaillée de manière à tendre vers un fonctionnement plus solidaire entre les communes et la communauté et répondre encore à des enjeux de définition du contenu de la politique « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse »

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS devront faire l'objet d'une réflexion pour harmoniser et répondre aux différentes sollicitations des communes dès l'année 2022



Les investissements de 2021

Concernant les grands travaux d'investissements, en 2021, la communauté de communes poursuivra les investissements prévus les années antérieures : l'IRU, la piscine,.....

Un des grands enjeux de ce mandat sera la réhabilitation et l'entretien du patrimoine immobilier, effectivement de nombreux bâtiments souffrent de désordres énergétiques ou techniques divers. Dans le cadre du PCAET, du plan de relance et de la sécurité au travail des agents, la réhabilitation et l'entretien devront être programmés. Le Responsable Bâtiment recruté devra proposer une stratégie pluriannuelle à la collectivité

Le soutien à l'immobilier d'entreprise est un axe fort, il permet l'attractivité de notre territoire et de favoriser l'implantation d'entreprises pour soutenir l'économie, à la fois par la création d'emploi et de ressources fiscales nouvelles pour le territoire,

Les fonds de concours continueront afin de renforcer la solidarité entre les communautés et les communes. Le règlement a été élargi pour soutenir les plus petites communes.

Enfin, la communauté continuera l'acquisition de véhicule électrique et le renouvellement de minibus pour le service Enfance, afin de renouveler la flotte et de la convertir vers des énergies plus propres.

L'informatisation de la collectivité avec le renouvellement d'un grand nombre d'ordinateur, le déploiement de M365, l'acquisition d'un nouveau logiciel RH, et son déploiement sur les sites



Les grandes opérations d'équipements de 2021

Opérations en continuité des années précédentes :

17-004: Maison de la Garonne : fin des aménagements

17-009 : Travaux L'Ilot Z'enfants

18-003 : Piscine d'Aurignac

18-005 : Réseaux de téléphonie : fin du marché pour raccorder nos sites à la fibre : 650 000 €

19-003 : Matériel et réseaux informatiques : renouvellement du parc, équipements des ALAE, changement de logiciel Ressources humaines,

19-005 : Evolution des PLU

19-006: PLUi²

19-007: PLH

19-008 : Rénovation de l'Hôtel de Lassus

Nouvelles opérations :

20-001 : rénovation et aménagement du siège

21-002 : Réhabilitation du Chenil

Opérations prioritaires pour la communauté :

21-001 : Fonds de concours aux communes (350 000 €)

21-004 : Pool Voirie 2021

21-005 : Place de marché digitale

19-011 : Aides à l'immobilier d'entreprises (400 000 €)



Les budgets annexes

Budget annexe : Bâtiments productifs de revenus
Petits travaux d'entretien
Bordebasse, Péguilhan, Gavastous

Budget annexe ZA Ribero :
Aménagement et commercialisation de la zone

Budget annexe Papayet Soubeille :
Continuer la commercialisation

Budget annexe Lécussan :
Finir la commercialisation

Budget annexe ZAC des landes :
Continuer la commercialisation

Budget annexe ZAC Ouest :
Aménagement de la zone
Création de la zone, études environnementales, acquisition,.....

Budget Ausson Ponlat :
Commercialisation

Budget Régie des transports:
Achats de véhicule et fonctionnement courant